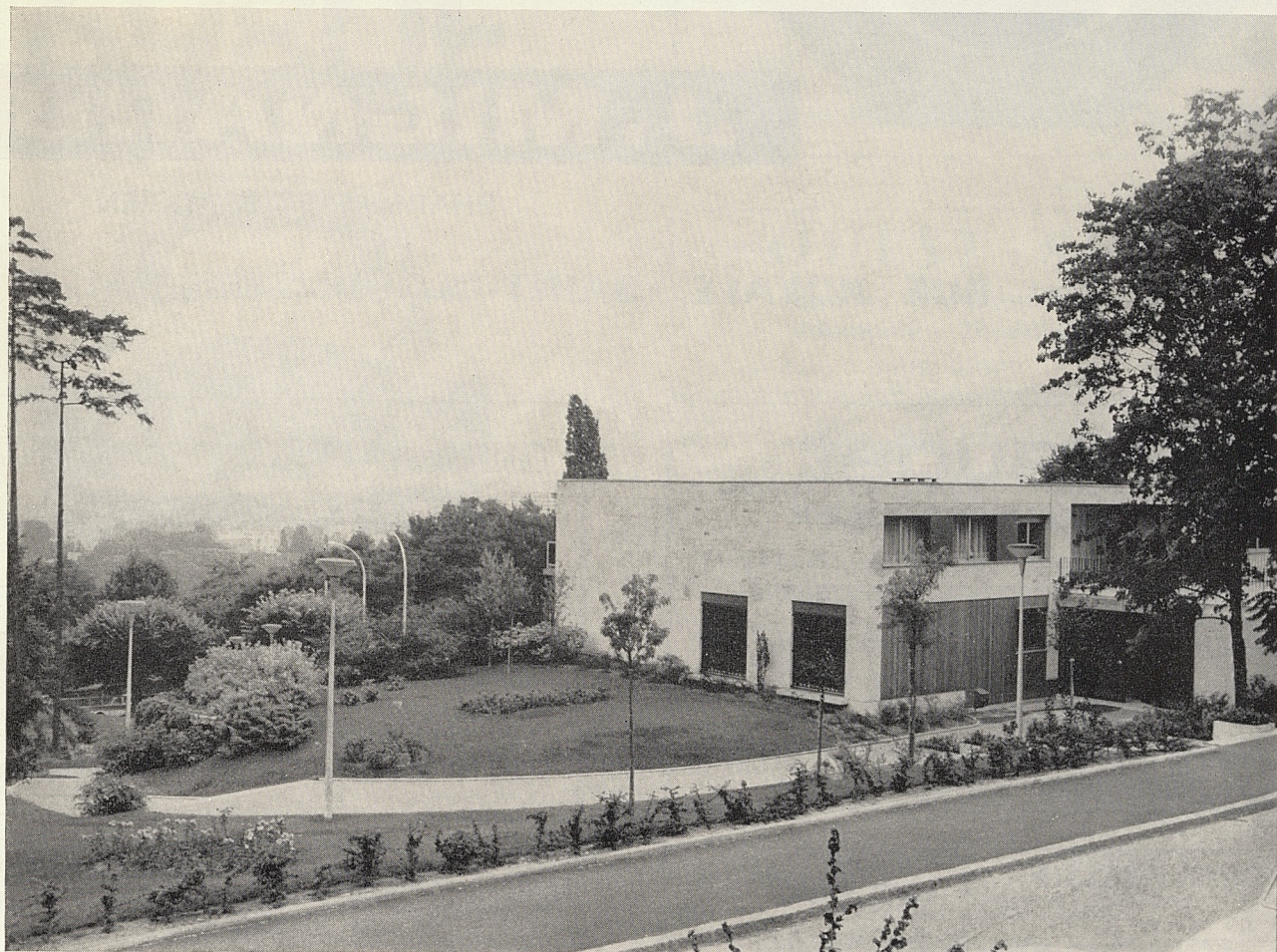


# *Bulletin Municipal Officiel*

DE LA VILLE DE  
**SAINT-CLOUD**



Cliché Jean MONSEL

**Musée culturel international (Fondation Oulmont) et bibliothèque municipale**



**PIERRE**  
**CHEMISIER-TAILLEUR**  
 90, bd de la République - 605-53-15

**R. BOURDOISEAU**

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

# optique médicale



**J. MIGNARD**

PHARMACIEN / OPTICIEN

2 ter RUE ROYALE, SAINT-CLOUD TEL. 605-42-11

**Giraudet**

TAILLEUR - COUTURIER

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29

TELEVISION — ELECTRO-MENAGER

**DUCA TEZ**

2, avenue Jean-Jaurès - SURESNES - 506-10-81

Dépannage toutes marques

FOCH - PRESSING — TEINTURERIE

Maison fondée en 1885

**J. LE GOFF**

Nettoyage à sec - Libre-service

11, av. du Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD - Tél. 605-65-98

CABINET DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE

Conventionné Sécurité sociale et Organismes sociaux

160, BOULEVARD

DE LA REPUBLIQUE

92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-63-20

TRAITEMENT POST - CURE  
 SAUNA FINLANDAIS  
 DOUCHE FILIFORME  
 BAIN DE VARECH  
 BAIN DE BOUE

MASSAGES  
 MECANOTHERAPIE

ELECTRICITE GENERALE  
 Signalisation lumineuse - Eclairage public

**R. TRILA**

196, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-69-74

Agréé E.D.F. et Qualifélec

## PÉDICURE MÉDICALE

Diplômée d'Etat

Ancienne élève de l'Institut national de podologie

- Soins des pieds et traitement de leurs affectations
- Massages - Rééducation post-opératoire
- Semelles orthopédiques médicales par spécialiste remboursées par la Sécurité sociale

175, bd de la République, S<sup>T</sup>-CLOUD - 603-84-03

## GARAGE AUTOMOBILES

VENTE ET ACHAT

Réparations toutes marques

### SIMONCINI

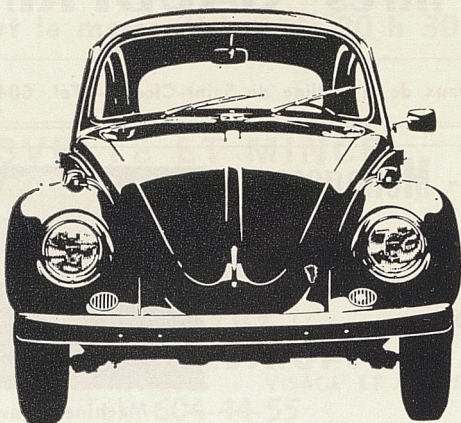
46, rue de Buzenval - SAINT-CLOUD

Tél. 603-82-55

DEPANNAGE JOUR ET NUIT

# 6.980F

Prix TVA incluse, départ Villers-Cotterêts



Il n'y a que peu de voitures moins chères que celle-ci. Mais regardez-les de près.

Ensuite venez faire un essai chez nous. Vous pourrez même prendre immédiatement possession de votre VW 1200.

S.A. MICHEL ANGE



Concessionnaire  
VOLKSWAGEN - PORSCHE - AUDI  
97, rue Michel-Ange, - PARIS (XVI<sup>e</sup>)  
Tél. : 224-11-50 +

## Madeleine de CAMBRY

Masseuse - Kinésithérapeute - Pédiacre médicale  
Diplômée d'Etat

20, parc de Béarn (1, av. André-Chevillon) - SAINT-CLOUD  
1<sup>er</sup> étage 605-80-53

Sur rendez-vous, de 14 heures à 19 heures (sauf le samedi)

## VILLA HENRI IV

### HOTEL - RESTAURANT

MENUS — CARTE — RECEPTIONS

43, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

605-40-50

## "REYMA"

### PRET-A-PORTER COUTURE

*Vous présente sa collection  
Automne-Hiver 1970-1971  
parmi les meilleures marques ainsi que  
les Jerseys couture St-Joseph et Tricosa*

Habille jeune jusqu'au 52 et aux mesures

5, place du Pas - SAINT-CLOUD - Tél. 605-55-21

## OUEST - SHOP

Boutons - Passementerie - Laines  
Bonneterie - Tricots - CADEAUX

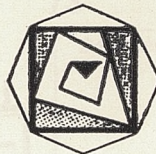
11, rue Dailly - SAINT-CLOUD

Tél. 825-22-68

## TOUS REVETEMENTS SOLS ET MURS

*Plastique et moquettes*

CARRELAGES - GRÈS-CÉRAME - FAIENCE  
MOSAÏQUES - DALLAGES - MARBRES



## Baticéram

54, rue Gounod — Tél. 825-39-77

Petits travaux de maçonnerie

Béton armé - Plâtrerie - Cloisons

Tous travaux particuliers ou industriels  
NEUF - RÉPARATIONS - TRANSFORMATIONS

ENTREPRISE GENERALE  
**CALVAR S.A.R.L.**

Maçonnerie

Béton armé

10, rue du Camp-Canadien  
SAINT-CLOUD Tél : 603-71-71



**VOLKSWAGEN**

AGENCE RÉGIONALE

76, BVD HENRI-SELLIER

506-46-59

SURESNES



**MERCEDES-BENZ**

**B. DELAUNAY**  
**TRANSACTIONS**  
**IMMOBILIÈRES**

Ventes - Achats de villas et appartements

113, boulevard de la République  
Tél. 603-85-13, 83-49, 67-23, 67-28, 67-32  
SAINT-CLOUD

**BROCANTE-ANTIQUITES**

Mme George - Coq - Mansienne

124 et 199, Grande-Rue - GARCHES - Tél. 970-03-95

Literie — Tapis — Tableaux

VENTE, ACHAT ET ECHANGE DE TOUS MEUBLES



Madame

*Jacques Bihorel*

Fleuriste Décorateur

Carte bleue - Dîners Club

60, boulevard de la République - SAINT-CLOUD  
Tél. 605-46-62

Adr. télég. BIHORELFLEURS

**DELARFEUX & Cie**

Entreprise de peinture

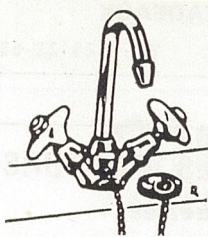
38, rue Gounod - SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 44-48

**Filtres GAUDFRIN**

Filtres industriels

1, bureaux de la Colline de Saint-Cloud - Tél. 604-42-60



Gaz ou électrique

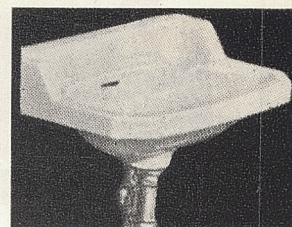
**Plomberie - Chauffage central - Ménagers**

**B. MELLINET**

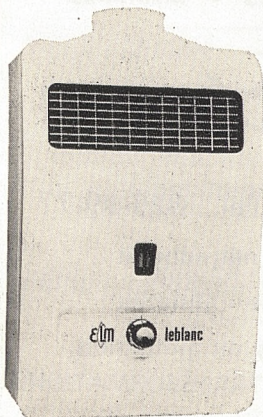
12, rue Royale - SAINT-CLOUD

MOL. 20-55

Mazout, charbon,  
gaz ou électrique



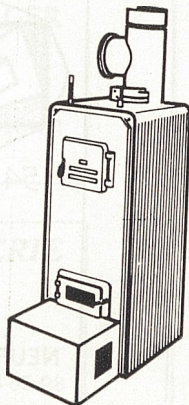
Machine à laver  
Lave-vaisselle



TOUTES MARQUES

DEVIS

Gratuit

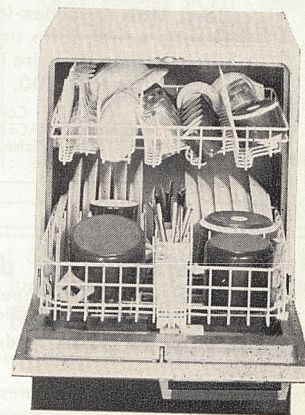


CHAPPEE - IDEAL - Etc.

CRÉDIT

Appareil : 18 mois

Installation : 2 et 3 ans



BOSCH - MIELE...

*A votre service*

# LE NOUVEAU CENTRE COMMERCIAL DES LYCÉES

( Angle Coutureau - République )

78

COIFFEUR  
PARFUMEUR

Dames - Messieurs

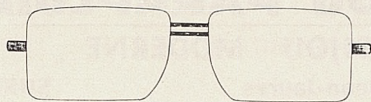
**HENRY**

BIOSTHÉTIEN MANUCURE

(Soins des cheveux) Tél. : 825-80-91

78

OPTIQUE ST-CLOUD



Tél. 605-61-30

Ouvert le mercredi jusqu'à 20 h 30

78

SVELTE ET MINCE

avec *Parapack*

Exclusivité " INSTITUT "

**IRINA MELIKOFF**

TOUS SOINS ESTHÉTIQUES - VISAGE ET CORPS  
Tél. 604-44-55

90

**PIERRE** CHEMISIER-  
TAILLEUR

COSTUMES

Prêt à porter ou à vos mesures de 400 F à 950 F  
Mesure tailleur depuis 1.000 F

**PARKING SUR PLACE**

Ouvert le mercredi jusqu'à 20 h 30

Tél. 605-53-15

BLD  
DE LA

R

E

P

U

B

L

I

Q

U

E

61

**NOËL approche  
Pour vos cadeaux**

*Jeux et jouets*

*Les Quatre Lutins*

Tél. 605-10-13

80

**TOUTE LA MUSIQUE**

Disques - Radio - Télé

**AUDITORIUM HAUTE FIDÉLITÉ**

Instrument de musique

CRUMAR - FRAMUS - GIBSON - HOFNER - STAR  
HONHER - FBT - FENDER - MARSHALL - ROGERS, etc.  
(Neuf - Occasion)

Location

Sonorisation

Réparation

80

Librairie générale et classique

**"LES JEUNES"**

*Papeterie de bureau*

Tél. 825-71-13

73

*Bénéficiant d'un emplacement exceptionnel !...*



**L'AGENCE DES LYCÉES**

Le plus ancien cabinet immobilier de Saint-Cloud

Tél. 605-52-93 et 51-99

Apportera le meilleur soin à :

*l'achat, la vente, la location de vos biens immobiliers*

## **AUTO-ECOLE BEAUSOLEIL**

**A. THUINET**

Tous permis - Cours de code par projections  
Cours de perfectionnement

160, boulevard de la République, SAINT-CLOUD

ON PREND A DOMICILE

Tél. 603-61-01 (l'après-midi)

## **Atelier de Dessin - Peinture - Céramique**

ENSEIGNEMENT RAPIDE A LA PORTEE DE TOUS  
COURS — LEÇONS PARTICULIERES

ENFANTS A PARTIR DE 7 ANS — ADULTES

Madame G. ROBIN, 102, bd de la République - 605-66-99

## **LEÇONS PARTICULIÈRES ET COURS**

### **" GUITARE "**

**Annick ROBIN**, Professeur de l'Ecole d'Art Martenot

102, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

Pour rendez-vous MOL. 66-99

## **PHARMACIE DU VAL-D'OR**

J. SANGUINETTI, pharmacien

51 bis, rue du Val-d'Or

605-99-83

Homéopathie - Allopathie - Dermo-biologie

Analyses

**im  
pre  
di**

**impression-  
édition  
et publicité**

58, RUE ROYALE, 92-SAINT-CLOUD

TÉL. 604.26.99

## **G. CIRASSE & Cie**

Sanitaire - Couverture - Plomberie

Électricité générale

72, rue Royale - Tél. : 605-41-42

P. HERTEMAN, gérant

Agréé E.D.F. - G.D.F.

## **LIBRAIRIE - PAPETERIE**

Dépôt central de journaux et publications

### **J. Pleurdeau**

16, rue Royale, SAINT-CLOUD - Tél. 605-43-47

## **Pianos R. Dieffen**

VENTE - ACHAT - ACCORD - REPARATIONS - LOCATION

18, rue Preschez - SAINT-CLOUD - Tél. 605-94-31

Entretien gratuit après vente

## **MAISON DU BOUTON ET DU PARAPLUIE**

**BIJOU MODERNE**

64, avenue Jean-Jaurès

SURESNES

## **LIBRAIRIE DES LYCÉES**

(en face des lycées de jeunes filles et de garçons)

**LIBRAIRIE GENERALE**

**ET CLASSIQUE**

*Toutes les fournitures pour la rentrée*

97, bd de la République, Saint-Cloud - 605-42-90



## *Jeanine Rosset*

Diplômée ministère Education nationale

La danse par la musique  
maintien - relaxation - corrective

**62, rue des tennerolles - St-Cloud - Tél. 603-81-68**

# URBANISME

## OU VA SAINT-CLOUD ? (suite)

par Jean CLÉMENT, Maire-Adjoint

*Dans le n° 117 de notre Bulletin Municipal, nous avons abordé dans la Tribune Libre, les problèmes d'urbanisme. Où va Saint-Cloud ? était le titre du sujet. Il convient encore aujourd'hui.*

Nous avons établi un certain nombre d'équations, mais comme ce domaine échappe à l'électronique, nous posons les questions suivantes :

— Est-il possible de prévoir la forme des agglomérations futures ?

— Peut-on imaginer quelle sera la position de l'homme au milieu d'un complexe urbain qui comprendra 14 millions de ses semblables ?

Certes, il existe de nombreux projets. Des revues d'architecture nous proposent sans cesse des types de villes nouvelles, mais sommes-nous certains que ces conditions ne relèvent pas uniquement de l'imagination pure ? car, toutes les études prospectives, même les plus saines, nous font pénétrer dans un monde inconnu.

Sans doute, la majorité de la population occupe dans les circonstances actuelles des logements qui ont été conçus par nos arrière-grands-parents. Certains semblent satisfaits, mais d'autres réclament des prestations nouvelles, une qualité accrue et des équipements dont on n'avait même pas idée il y a 50 ans !

Alors se pose la question : Si l'on repousse la tentation de l'imaginaire même le plus invraisemblable pour notre époque, ne risque-t-on pas de prolonger les situations actuelles et de les prolonger abusivement ?

(suite page 3)

## Le Musée Culturel International

(fondation Charles OULMONT)

Il y a longtemps que la ville de SAINT-CLOUD souhaitait la réalisation de cette œuvre à la fois « musée » et « culture internationale », mais elle ne pouvait espérer que ce vœu fût réalisé aussi somptueusement, grâce à des circonstances providentielles : l'abandon par les copropriétaires du parc de Béarn et par les promoteurs, de leurs exigences en ce qui concerne la démolition de l'immeuble qui servait à la présentation des luxueux appartements du grand ensemble. Qu'ils en soient ici remerciés.

Signalons d'abord l'environnement de la demeure, constitué par un parc aux proportions séduisantes : site vallonné de verdure et de fleurs ; d'autre part, l'intérêt que présente dans la magnifique salle du rez-de-chaussée, l'importante salle Flaubert ornée du buste inédit de l'auteur de Salammbô et de Madame Bovary, et qui abrite la bibliothèque municipale qui,

(suite page 9)

SOMMAIRE N° 120

3<sup>me</sup> Trimestre 1970

	pages
Editorial . . . . .	1
Urbanisme : où va Saint-Cloud (suite) . . . . .	1
Musée Culturel International . . . . .	1
Travaux . . . . .	4
Chronique des quartiers . . . . .	7
Salon des Beaux-Arts . . . . .	10
M. Jean CHIÈZE quitte Saint-Cloud . . . . .	11
Les événements de 1870-1871 . . . . .	12
Distinctions honorifiques . . . . .	27
Au Conseil Général . . . . .	28
Concours connaissance de Saint-Cloud . . . . .	30
Sociétés et Associations . . . . .	36
Compte rendu analytique de la séance du Conseil Municipal du 23 Juin 1970 . . . . .	38
Etat civil du 29 Mai au 31 Août 1970 . . . . .	40

## éditorial

### Une Importante Étape de la Rénovation du Vieux Saint-Cloud

#### INAUGURATION DE LA PREMIÈRE TRANCHE DES IMMEUBLES DE BUREAUX PLACE GEORGES-CLEMENCEAU

Les anciens Clodoaldiens savent combien la physiologie de leur ville a été modifiée par l'implantation sur son territoire, à la tête de pont de Saint-Cloud, de l'autoroute de l'Ouest. Cet ouvrage qui paraissait relativement hardi en 1936/38, s'est révélé bien vite dépassé et dans un proche avenir, de nouveaux empiètements pour le passage du viaduc de raccordement au périphérique seront indispensables.

Cette situation est la conséquence lointaine de la destruction le 13 octobre 1870 du Château de Saint-Cloud, siège à l'époque d'un état-major allemand.

Hélas, en 1890, le projet de restauration et de la transformation du palais en siège de la Chambre des Députés n'a pas été réalisé, et la vocation historique de notre ville s'en est trouvée modifiée.

\*

Dès 1936, la municipalité de M. Charles BLUM se pencha sur le problème de la place Clemenceau gravement « sinistrée » par les importants travaux de construction du tunnel.

C'en était fini des élégantes façades des restaurants de la Belle Époque : le Pavillon bleu, André et Maurice, l'Impérial et la Tête Noire ! Cette activité apportait à la ville gaieté et richesse. S'ajoutait à cela

(suite page 2)

## CONCOURS CONNAISSANCE DE SAINT-CLOUD

DERNIER DÉLAI POUR L'ENVOI DES RÉPONSES LE 15 NOVEMBRE 1970 ; RÈGLEMENT PAGE 22

## EDITORIAL (Suite de la page 1)

l'animation d'une ville de garnison, car le 6<sup>e</sup> Groupe Autonome d'Artillerie stationnait dans les casernes, roses à l'époque, de la place d'Armes, l'actuelle place Clemenceau.

Déjà, pendant la lourde occupation allemande entre 1940 et 1944, j'eus à examiner avec mes collègues de la Municipalité de l'époque, le grave problème de la rénovation d'un quartier déjà sinistré en 1870, mal relevé de ses ruines, sans souci d'urbanisme et sans assainissement.

Dès 1942, sur intervention des Pouvoirs Publics, un classement des immeubles avait été fait selon leur état : salubre, partiellement insalubre ou totalement insalubre.

A ce moment-là, les ponctions de main-d'œuvre pour le service obligatoire du travail empêchèrent toute espèce de réalisation des projets qui durent attendre des jours meilleurs.

Après la Libération, il fallut préparer l'avenir, et, à défaut de pouvoir agir à une époque où tout manquait et où certaines reconstructions étaient prioritaires, on se préoccupa tout d'abord de masquer ce fond de place par une plantation de peupliers.

Cacher notre misère n'était pas une solution durable !

La rénovation d'un îlot aussi important posait un problème tel, que sans l'initiative privée, l'Etat ne voulant se préoccuper de la question et la Ville ne pouvant pas, financièrement, assumer seule cette charge, nous nous trouvions devant une impasse.

Des tendances se manifestèrent, certains projets séduisants, certes, voulaient continuer jusque sur la place les frondaisons du parc, mais, acquérir pour des milliards d'anciens francs des terrains et fonds de commerce pour augmenter d'un hectare un parc qui en comporte déjà 392, paraissait peu réaliste ! C'est à ce moment-là que des sociétés de raffinage alléchées par l'importance du trafic automobile, firent des projets pour implanter des stations-services. Inutile de dire que la circulation déjà compliquée ne permettait pas la réalisation d'installations commerciales de ce genre.

Puis, une des principales firmes françaises d'automobiles regroupa des terrains en vue d'installer un très important immeuble commercial qui, par sa forme, aurait servi de Signal et aurait réuni là tous les sièges sociaux de l'entreprise. Les difficultés innombrables rebutèrent à la longue ces industriels. Ensuite, c'est un restaurateur qui reprit le projet pour installer au sommet de l'édifice prévu un restaurant panoramique ; là encore, le regroupement des terrains se compléta quelque peu.

Enfin, après 23 études différentes, un groupe de promoteurs ayant une juste vue de l'avenir de cette partie de la région parisienne, fut chargé avec l'approbation du Conseil Municipal, en date du 28 juin 1963, de la rénovation de la totalité du périmètre sis entre la place Clemenceau, la rue Royale, la rue d'Orléans et l'avenue du Palais.

C'était se lancer dans une entreprise longue et

hasardeuse, que le sous-sol instable des terrains rendait encore plus risquée.

Bien sûr, l'appui de la Municipalité ne manqua jamais à ces constructeurs, car l'intérêt de la ville était trop évident. Il s'agissait pour l'administration communale de concilier les droits des petits locataires ou propriétaires d'appartements ou de fonds de commerce, sans cependant perdre de vue le but final qui était l'érection d'un ensemble de bâtiments à usage de bureaux, conçus de telle manière que les gens amenés à les fréquenter, y trouvent la possibilité de travailler dans les meilleures conditions.

Il s'agissait de ne pas construire un édifice qui compromette l'esthétique du coteau.

D'ailleurs, fait digne d'être mentionné, la Commission Nationale des Sites donna à l'unanimité son avis favorable et ajouta même à l'adresse des architectes ses félicitations.

Bien sûr, la partie qui va être inaugurée le 8 octobre prochain, qui n'est qu'un peu plus de la moitié de la réalisation, ne fera pas encore apparaître les jardins suspendus, ni les jeux d'eau qui accompagneront ces espaces verts. Néanmoins, de jour, l'aspect général est d'ores et déjà séduisant et de nuit, la vision de ces bâtiments tout éclairés, marque bien la délimitation qu'il y a entre les parties boisées de cette banlieue et l'entrée ouest de Paris.

De tout ce labeur, de toutes ces démarches, de tous ces changements dans les habitudes de beau-coup de nos habitants, il sort quelque chose pour le présent immédiat : la création de 6 000 emplois du secteur tertiaire, l'animation d'une galerie marchande très réussie, un restaurant digne des Champs-Élysées et, bien entendu, un parking de 1 800 places.

\*

Saint-Cloud est une ville résidentielle, entendons-nous dire souvent. C'est vrai, et nous nous plaignons nous-mêmes à souligner ce caractère de notre ville. Mais définissons-en le terme. Une résidence c'est un endroit où l'on habite, que ce soit dans une villa particulière, ou dans un immeuble collectif ; ce qui confère à une ville son caractère de résidence, c'est que l'on trouve sur place le délassement, les promenades, les espaces verts. Précisément, il est bon que sur place ceux qui sont dans la nécessité de trouver une occupation puissent la trouver sans avoir à courir au loin et à se fatiguer.

Notre but, en suscitant un important secteur tertiaire d'activité sur Saint-Cloud, a été d'aider bon nombre de familles, et particulièrement les jeunes, à trouver des emplois sur place.

Ainsi, apparaît la conception du plan d'aménagement qui veut équilibrer les 4 secteurs : les quartiers d'habitations basses avec jardins, les grandes résidences collectives avec leurs parcs, la ville industrielle et de laboratoires, la cité des bureaux.

Nous savons qu'il manque encore, pour parfaire notre équipement, des centres commerciaux bien disposés car le coteau de Saint-Cloud ne se prête pas à une agglomération commerciale centrale.

Nous y pensons.

Notre mission n'est-elle pas de préparer l'avenir ?

F. CHAVETON.



La routine est un défaut.

L'imagination est une ambition.

La réflexion seule ne peut aboutir.

Ces constatations doivent nous inciter à la prudence et nous obliger à prévoir une révision permanente de nos conclusions.

C'est dans cet esprit qu'ont été conçues par l'Administration supérieure les nouvelles orientations de l'urbanisme à Saint-Cloud.

Nous avons un plan d'urbanisme. La loi d'Orientation Foncière nous oblige à le reconsidérer sur un certain nombre de points. Deux documents d'urbanisme vont dorénavant prévaloir :

1°) Le schéma des structures de la Boucle de Nanterre.

2°) Le plan d'occupation des sols.

### I. — Schéma des structures de la Boucle de Nanterre

Il concerne l'ensemble des communes des Hauts-de-Seine comprises entre la vallée de Sèvres et la zone de la Défense et définit au niveau régional les grandes options de l'aménagement de Saint-Cloud.

Il doit tenir compte des problèmes posés par le passage dans notre ville de l'un des axes les plus importants de la banlieue Ouest.

La circulation de transit de la Province et de la 2<sup>e</sup> Couronne venant de l'autoroute de l'Ouest, se mélange sur la place Clemenceau avec une circulation locale dont on peut dire que l'une perturbe l'autre et inversement. La solution proposée qui va entrer progressivement dans la phase des travaux, consiste à raccorder l'Autoroute de l'Ouest au Périphérique.

Enfin, l'ensemble sera doublé, pour tenir compte de l'urbanisation rapide des départements de la 2<sup>e</sup> Couronne. **De cette façon, on pourra réserver le Pont de Saint-Cloud, la place Clemenceau et ses annexes à la circulation locale et favoriser ainsi le développement du centre de notre ville.**

D'autre part, le quai aménagé avec la zone de la Défense doit devenir le grand axe de développement de l'ensemble de la banlieue Ouest dans le cadre d'une extension générale de la zone des affaires (prolongement de la voie sur berges de Paris).

En dehors du quai, le Schéma des structures prévoit un grand itinéraire de contournement, le long de la rue de la Porte Jaune et de celle du Camp Canadien, afin d'éviter le boulevard de la République.

**Nous aurons donc notre périphérique et un grand boulevard central.**

Tenant compte enfin de l'exceptionnelle desserte ferrée de Saint-Cloud, améliorée par la perspective d'une meilleure exploitation de la ligne Issy Plaine-Puteaux, et de son prolongement vers la Défense, le schéma des structures prévoit deux centres urbains à Saint-Cloud : l'un dans la ville ancienne dont la rénovation est déjà amorcée, l'autre à une échelle plus modeste, à proximité des lycées.

Toutes ces conditions sont dominées par le fait que la Ville de Saint-Cloud doit garder son caractère résidentiel.

\*

### II. — Plan d'occupation des sols (P.O.S.)

Ce plan est destiné à définir dans le cadre strictement communal, le zonage, la voirie et les équipements conçus dans une perspective à moyen terme d'environ 10 ans.

Il a été préparé par la Direction de l'Équipement des Hauts-de-Seine (G.E.P. : Groupe d'Étude et de Programmation) en étroite liaison avec la Municipalité de Saint-Cloud et nos services techniques.

Il doit remplacer et remplace déjà partiellement au titre des mesures de sauvegarde, notre ancien règlement.

En dehors de l'Autoroute de l'Ouest, les principales voies de Saint-Cloud qui doivent être aménagées sont :

- le quai Carnot à 2 fois 2 voies avec une emprise de 22 m (acquisitions en cours),
- la rue Dailly à 20 m,
- la rue du Mont-Valérien prolongée de la rue du Calvaire à 20 et 25 m,
- le boulevard de la République à 30 m,
- les rues de la Porte Jaune et du Camp Canadien à 35 m, cette dernière opération se faisant en limite de Garches à cheval sur les deux communes.

A l'exception du quai Carnot, il s'agit pour l'instant d'opérations d'alignement.

Le plan prévoit en dehors de l'école maternelle de la rue des Ecoles en cours de travaux, deux nouveaux groupes scolaires situés, l'un sur le Plateau de Montretout et l'autre rue du Mont-Valérien, afin de soulager les écoles actuelles que les récentes constructions risquent de rendre insuffisantes. Enfin un groupe scolaire sera prévu dans l'opération des Pompes Guinard où un ensemble important de logements est prévu.

Pour ce qui est du zonage, les abords de la rue du Mont-Valérien, de la rue du Calvaire et du Front de Seine sont classés dans une zone d'habitations collectives avec espaces verts dont le règlement permet des immeubles analogues à ceux que l'on voit actuellement se construire en bordure des dites voies.

Le Plateau de Montretout, la bordure du Parc et les Coteaux sont classés dans une zone d'habitations basses où, en dehors des maisons individuelles, on peut construire de petits immeubles à R+3 sur des terrains de plus de 2 000 m<sup>2</sup>.

Le vieux centre de Saint-Cloud par contre est en zone d'habitations continues qui permet une meilleure organisation des commerces. Dans le cadre d'aménagements d'îlots prolongeant la rénovation, il est prévu de doubler les densités admises.

Enfin, pour la partie comprise entre la rue de Buzenval et l'avenue Foch, des dispositions analogues à celles prises pour le vieux Saint-Cloud, favoriseront l'organisation progressive du centre du Plateau. Dans le cadre d'aménagements d'îlots, il est prévu de doubler également les densités admises sur les parcelles isolées.

Le règlement qui sera joint au Plan d'Occupation des Sols n'apporte que peu de modifications aux

anciennes normes, si ce n'est une plus grande souplesse qui semble nécessaire dans les implantations des bâtiments et de leur hauteur. Sur ce dernier point, il sera proposé au Conseil Municipal, d'autoriser des projets dépassant le plafond de 24 m imposé jusqu'ici, chaque fois que les problèmes de site ne seront pas en cause.

Telles sont les principales dispositions du Plan d'Occupation des Sols de Saint-Cloud. Elles tendent, tout en conservant le caractère résidentiel de la Ville, à faciliter la réalisation des opérations immobilières qui doivent permettre une meilleure organisation de la vie de la Commune.

## TRAVAUX

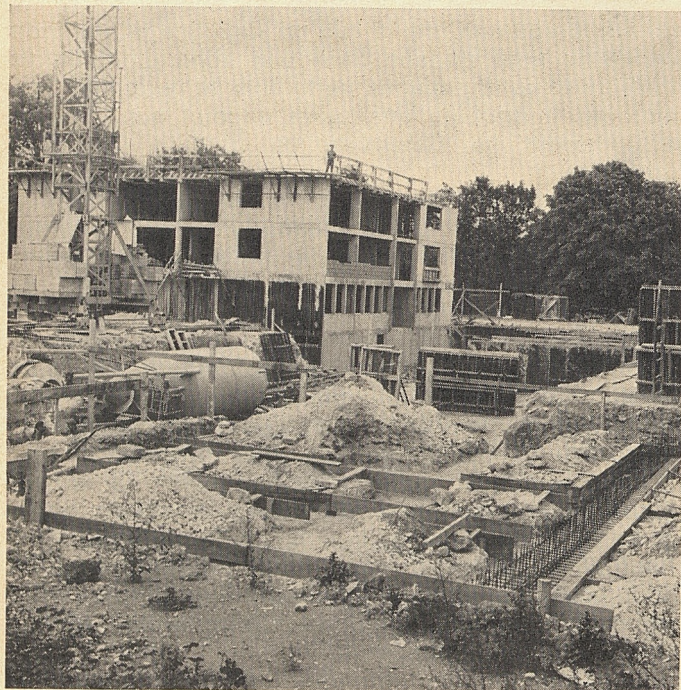
par André RAYNAUD, Maire-Adjoint

La population de SAINT-CLOUD est tenue régulièrement au courant des différents travaux entrepris et réalisés par les chroniques de quartiers que nous publions dans le Bulletin municipal.

Il semble toutefois nécessaire de faire le point et de donner un récapitulatif de l'action municipale dans ce domaine.

Le but recherché n'est pas de dresser des couronnes à la Municipalité ; nous sommes conscients des imperfections de cette action, mais simplement de rappeler l'ensemble des réalisations faites ces dernières années, et également d'expliquer les difficultés rencontrées.

Comme dans toute gestion, en matière de travaux neufs et d'entretien, il y a un choix à faire en fonction des possibilités financières. Or, ce choix ne pourra jamais recueillir une unanimité totale. Il sera contesté par certains, les uns trouvant que la part des travaux réalisés pour la voirie, les trottoirs et l'éclairage public est insuffisante, les autres, au contraire, qu'il



Chantier I. L. N. rue Gounod

serait préférable de consacrer son effort aux bâtiments communaux, scolaires, sociaux, sportifs ou autre. Ce qu'il faut rechercher, c'est l'intérêt général, c'est une répartition judicieuse des efforts pour un développement harmonieux de la cité et un mieux-être de ses habitants.

Le choix des travaux à entreprendre appartient au Conseil Municipal sur proposition de la Municipalité ; mais il n'est pas toujours facile car il est souvent influencé par des considérations financières ou par des difficultés administratives et techniques. Ce sont ces difficultés rencontrées que nous voudrions tout d'abord exposer.

Le budget d'une ville se compose de deux masses : un budget ordinaire qui doit contenir toutes les dépenses de fonctionnement et d'entretien, et un budget extraordinaire consacré aux investissements. Un des principes de bonne gestion doit être d'alimenter le budget ordinaire par les ressources propres de la Ville, et le budget extraordinaire par emprunts, cette politique donnant la possibilité de répartir sur 15 ou 20 ans l'effort à fournir pour les travaux neufs tels que construction de bâtiments, voies nouvelles, parkings, etc... Or, depuis 1965 et notamment depuis le plan de stabilisation, les communes n'ont plus la possibilité d'emprunter, car non seulement l'Etat a accru dans de très grandes proportions les charges financières supportées par les communes par transfert de ces charges (l'I.N.S.E.E. indique actuellement que les communes supportent 60 % des charges d'équipement), mais encore l'Etat, en mettant la main sur la Caisse des Dépôts et Consignations, sur la plupart des compagnies d'assurances en les nationalisant, et même sur la Caisse d'Epargne, n'autorise ces organismes à prêter de l'argent aux communes que pour les opérations qui sont inscrites au plan d'équipement, et encore pour un montant égal à la subvention accordée par l'Etat ; autrement dit, les communes se trouvent pratiquement privées de toute possibilité d'emprunt.

Prenons un exemple : pour l'ensemble sportif municipal, avec piscine, que nous sommes en train de réaliser, l'opération a été inscrite au V<sup>e</sup> Plan pour une somme globale de plus de 4 millions de francs. L'Etat a subventionné la commune pour une somme d'environ 1 million de francs. Il a autorisé la Caisse des Dépôts et Consignations à consentir à la ville un prêt d'un montant identique de 1 million de francs, mais pour les 2 millions restant à trouver, la ville n'a pas pu obtenir d'autres emprunts à long terme de la Caisse des Dépôts, ni des Compagnies d'assurances. Il a donc été nécessaire de trouver un financement, soit par inscription au budget ordinaire de la ville, soit par des emprunts à court terme auprès de banques.

Les difficultés de financement sont encore beaucoup plus grandes lorsqu'il s'agit de constructions ou de travaux non subventionnés par l'Etat, car dans ces cas la commune n'a aucune possibilité d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le Conseil Municipal dans son choix est donc obligé de tenir compte de ces difficultés de financement, et reporte très souvent certaines opérations jugées

indispensables, ne pouvant pas dégager les crédits nécessaires.

La décision du Conseil Municipal est également souvent reportée ou même annulée par les difficultés administratives. Il est tout à fait normal que les communes soient sous la tutelle des Préfets, mais lorsqu'on connaît dans le détail la complexité de l'administration, le nombre de commissions que l'on doit affronter pour le moindre projet, le nombre d'avis qu'il faut recueillir, on est absolument effrayé devant ce lourd appareil improductif où la responsabilité est de plus en plus diluée. Pour la constitution d'un dossier administratif, une ou deux années sont souvent nécessaires. Il n'est pas étonnant qu'en cas de catastrophe comme nous l'avons vu cet hiver avec les avalanches de Val d'Isère, les administrations se rejettent la responsabilité les unes sur les autres. Tout le monde est d'accord pour dire qu'une réforme administrative est nécessaire, qu'une décentralisation doit s'opérer, mais combien d'énergie perdue et d'heures improductives avant que cette réforme soit réalisée.

Enfin, le choix doit souvent tenir compte d'impératifs techniques dont nous ne sommes pas responsables. Donnons deux exemples : le Conseil Municipal décide la réfection rapide d'une rue dont le mauvais état est flagrant. Il est normal qu'avant d'entreprendre ce travail les services techniques municipaux s'assurent que les différents services publics (électricité, gaz, eau, téléphone) n'ont pas de canalisations à passer prochainement dans cette rue. Si c'est le cas pour un de ces services publics et que les dépenses à engager n'ont pas été inscrites à son budget, la ville devra attendre pour réaliser la réfection de la rue que les travaux du service public soient effectués. Cela demande très souvent plusieurs mois, et cependant, malgré cet essai de coordination que nous entreprenons chaque fois que nous réalisons des travaux de voirie, il arrive fréquemment qu'un service public soit dans l'obligation de rouvrir des tranchées dans une voie remise à neuf. Bien entendu, « Monsieur tout le monde » trouve que la ville gaspille l'argent et ne fait pas bien son travail, alors que nous ne sommes absolument pas responsables de tels errements.

Autre exemple : le Gaz de France a procédé ces dernières années, à l'alimentation de notre ville en gaz naturel au lieu de gaz de ville. Or, il s'est avéré à l'usage que dans les canalisations anciennes les joints étaient desséchés par le gaz naturel, d'où des fuites importantes et l'obligation d'ouvrir à nouveau des kilomètres de rues pour remise en état des canalisations et le remplacement des plantations détruites par les émanations de gaz. Bien entendu, ces travaux et la réfection des chaussées ont été à la charge du Gaz de France. Il n'en demeure pas moins vrai que cet élément technique a eu une grande influence dans notre programme de voirie urbaine.

Ces différents éléments étant rappelés, nous voudrions maintenant examiner les travaux réalisés.

#### **Bâtiments communaux :**

La Ville de SAINT-CLOUD voit sa population croître continuellement. Nous sommes à l'heure

actuelle 30 000 habitants, nous atteindrons très certainement dans un avenir plus ou moins proche, le chiffre de 40 000. Il est donc nécessaire de doter la ville de bâtiments suffisants pour recevoir le personnel municipal. C'est ce qui a été réalisé ces dernières années, d'une part en agrandissant notre mairie, et d'autre part en construisant les ateliers et garages municipaux rue Ernest-Tissot. Rappelons également qu'un effort a été fait pour les bâtiments à caractère social : construction d'un Centre Culturel à la Passerelle, et construction d'une halte-garderie avenue Foch.

Pour les constructions scolaires, nous renvoyons les lecteurs à notre dernier bulletin où les programmes réalisés et à réaliser ont été longuement exposés.

Rappelons enfin qu'après l'aménagement tout récent dans des locaux donnés à la ville, du Musée Culturel International et de la Bibliothèque, certaines réalisations vont être entreprises : l'agrandissement de la cantine scolaire du Centre et la modernisation de la Salle des Fêtes Municipale avec création de nouvelles salles de réunions.

#### **Assainissement :**

Le réseau d'assainissement de la Ville de SAINT-CLOUD est achevé à 99,99 % ; cela représente la fin d'un travail considérable, peu voyant, entrepris depuis 1953 puisqu'à cette époque la ville ne possédait qu'à peine un tiers de sa voirie urbaine équipée d'égouts. Ces trois dernières années, les voies suivantes ont été équipées d'égouts : rue de l'Aqueduc, avenue de la Pommeraie, rue du Commandant-de-Lareinty, boulevard Sénart, avenue Clodoald, avenue Duval-Le-Camus, avenue des Vignes, avenue du Général-Leclerc, rue Marbeau, rue Montesquiou, rue Crillon, rue des Villarmains et rue du Calvaire.

Ne restent à exécuter que certains égouts de voies privées où des difficultés techniques se sont présentées pour le branchement normal au collecteur principal. Chaque cas particulier devra être étudié en détail.

#### **Parkings :**

Le Conseil Municipal a poursuivi une politique engagée depuis déjà de nombreuses années, de créer partout où cela est possible des parkings. Les réalisations faites ces dernières années sont les suivantes :

- rond-point Henri-Chrétien (anct Ernest-Tissot),
- bas de la rue Dailly,
- rue Armengaud (face à la gare),
- bas de la rue Coutureau,
- place de la mairie,
- rue de Buzenval entre la Porte Jaune et la rue Jacoulet,
- rue de Buzenval, au-dessus du boulevard de la République,
- rue Ferdinand-Chartier,
- cour de la gare du Val-d'Or,
- rond-point de la rue Hébert et de la rue des Ecoles,
- quai Carnot avec la participation des Ponts-et-Chaussées.

Est en cours de réalisation avec la participation du District, un grand parking à côté de la gare du Val-d'Or.

Bien entendu, nous ne pensons pas avoir résolu le problème du stationnement des voitures, et nous savons notamment les difficultés que supportent journellement les habitants de SAINT-CLOUD du fait du stationnement des véhicules du personnel des grandes usines situées le long de la Seine.

#### Squares et jardins :

L'un des charmes de notre cité est constitué par ses espaces verts. La Municipalité a essayé, en imposant aux promoteurs de constructions nouvelles des plantations d'arbres et de fleurs, de même qu'en réalisant des squares et jardins, de conserver ce caractère de la ville. Les principales réalisations sont les suivantes :

- avenue du Général-Leclerc, aménagement des terre-pleins,
- plantation d'arbres dans le quartier des Coteaux, square Henri-Chrétien, square du Val-d'Or, square des Girondins, Jardin du Centre social de la Passerelle, boulevard de la République, rue Pasteur,

et enfin, tout dernièrement, l'aménagement du parc autour de la nouvelle bibliothèque qui sera terminée par la réalisation d'un mail.

#### Voirie urbaine :

L'effort fait également sur la voirie urbaine a été très important. Trois nouvelles voies ont été ouver-

tes : la rue Caroline, le doublement de la rue du Calvaire qui a permis de rétablir cet axe à double sens, et la jonction de la rue des Ecoles et la rue Hébert. Un grand nombre de voies ont été refaites entièrement : rue Lauer, rue Jacoulet, rue Lelégard, rue Tissot, rue Preschez, rue du Mont-Valérien, rue Joseph-Leguay, avenue Florent-Schmitt (en cours).

Enfin, la modernisation de l'éclairage public a été poursuivie avec des programmes importants de travaux. A l'heure actuelle, 600 points d'éclairage ont été modernisés sur un total de 1 200 points, et cette année, un nouveau programme de 250 foyers sera réalisé.

Il nous faut dire ici un mot de l'escalator. La Municipalité, vu la configuration de SAINT-CLOUD, avait eu l'idée, pour soulager les piétons, de prévoir un programme d'escalators, notamment pour desservir les gares. Un premier escalator a été posé en 1969 ; malheureusement, après plusieurs mois de service, celui-ci a été arrêté à cause du vandalisme de certains. En effet, après trois sabotages successifs, la Municipalité s'est vue dans l'obligation de clôturer cet escalator pour qu'il puisse être fermé toutes les nuits. L'escalator sera remis en septembre prochain à la grande satisfaction des personnes âgées ou fatiguées pour lesquelles cette installation avait été prévue.

En résumé, le Conseil Municipal affecte une grande partie de son budget aux investissements sous forme d'équipements rendus nécessaires par l'accroissement de la population et l'évolution de la vie moderne.

Le tableau ci-dessous montrera l'effort consenti depuis 1965.

### Extraits des comptes administratifs et des budgets de 1965 à 1970 inclus

Investissements réalisés et en cours	% par rapport aux totaux généraux des Budgets	
		%
Hôtel de Ville, garage, tous bâtiments administratifs et véhicules tous services .....	2.809.536,83	2,870
Voirie proprement dite .....	4.667.283,10	4,768
Parkings .....	623.463,67	0,636
Eclairage public et signalisation lumineuse .....	765.177,29	0,781
Squares .....	119.708,80	0,122
Assainissement .....	1.276.373,09	1,303
Ecoles et Cantines .....	3.109.923,52	3,177
Sports y compris Piscine .....	5.926.806,17	6,054
Equipement culturel (M.J.C., salle des fêtes, biblio- thèque, musée) .....	1.473.000,00	1,504
Activités du jeudi .....	350.000,00	0,357
Centre Alpin de Tamié .....	1.526.199,54	1,559
Halte-garderie et Centre social de la Passerelle....	605.267,39	0,618
Terrain pour H.L.M. ....	1.030.407,79	1,052
Cimetière et ossuaire .....	130.000,00	0,132
	24.413.147,19	24,933 %

### Totaux des comptes administratifs

1965 .....	9.865.586,63
1966 .....	13.594.988,36
1967 .....	18.062.836,94
1968 .....	15.905.997,39
1969 .....	19.662.275,53
1970 (budget primitif) .....	13.640.996,97
Propositions nouvelles pour le budget supplémentaire 1970 .....	7.152.000,00
	<hr/>
	97.884.681,82
Arrondi à .....	97.884.700,00

Il est ainsi prouvé que 25 % environ du budget total de la commune passe dans les investissements. Ce pourcentage est naturellement indépendant des dépenses d'entretien et de fonctionnement qui constituent la plus grande partie du budget.

## chronique des quartiers

Dans un précédent numéro du Bulletin Municipal, nous avons publié le programme des travaux votés par le Conseil Municipal à l'occasion du budget de 1970.

Ces travaux ont été commencés et actuellement des chantiers sont ouverts un peu partout dans Saint-Cloud.

Par ailleurs, les Sociétés concessionnaires de services publics profitent de la période de vacances où la circulation automobile est très ralentie, pour passer des canalisations dans de nombreuses rues de Saint-Cloud.

### QUARTIER DU CENTRE

#### Ensembles immobiliers

a) Rénovation municipale, place Clemenceau. La première tranche des immeubles de bureaux est achevée et occupée. La première moitié de la galerie marchande est achevée. Inauguration prévue pour le jeudi 8 octobre en nocturne à 20 h. 45.

b) Les travaux d'aménagement du Musée Culturel International (fondation Charles Oulmont) sont terminés. Les nouvelles installations ont été inaugurées. La bibliothèque municipale a été transférée sur l'emplacement de la Maison de l'Electeur de Bavière.

c) Les travaux d'extension du Centre Culturel et d'agrandissement de la cantine ont été adjugés. Les travaux ont été commencés (durée 3 mois).

d) L'acquisition des immeubles 20 et 22, rue de la Libération est en cours. Le dossier a reçu un avis favorable de la commission départementale de contrôle des affaires immobilières et l'acte notarié a été signé.

e) Les travaux de terrassement et de gros-œuvre afférents à la construction de la nouvelle école Maternelle sont en cours (durée 6 mois).

f) Le remplacement du parquet de la salle de gymnastique de l'Ecole de garçons du Centre est en cours.

#### Voirie - Eclairage public - Squares

a) La voie nouvelle reliant la rue Hébert (partie

haute) à la rue des Ecoles est livrée à la circulation publique, le parking est également ouvert au public.

b) La rue des Ecoles sera remise à neuf dès terminaison des chantiers de construction ouverts pour l'agrandissement de la cantine et qui vont s'ouvrir pour la transformation de la Salle des Fêtes Municipale.

c) Les trottoirs de la rue du Calvaire (partie haute) seront refaits dès que la Direction Départementale de l'Equipe-ment aura fourni les bordures nécessaires à la réfection. Il s'agit en effet du chemin départemental n° 39, travaux prévus pour septembre/octobre.

Les trottoirs de la partie basse sont maintenant terminés.

d) Le square autour du Musée/Bibliothèque est terminé ainsi que les jardins aménagés entre la partie haute et la partie basse de la rue du Calvaire. Les plantations prévues ont été faites.

e) Le nouveau souterrain de la rue Dailly sous l'autoroute a été pris en charge par la Ville.

f) Les travaux du mail, le long de l'avenue Chevrillon, sont en cours (achèvement mars/avril 1971).

g) L'éclairage public de la rue des Ecoles et du parking a été réalisé. Les travaux de remplacement de câbles d'éclairage public, places de la Mairie et de l'Eglise, et rue de l'Eglise, sont en cours.

h) Les rescindements d'immeubles rue Gaston-Latouche, près du Cinéma « Le Régent », sont en cours d'exécution; ils précèdent l'aménagement général du carrefour Dailly, rue du Calvaire, exécuté par la Direction Départementale du Ministère de l'Equipe-ment (prévu pour octobre/novembre).

i) Les travaux de reconstruction de la Sente des Milons sont en cours.

#### Divers

Le service des P.T.T. doit passer de nouveaux câbles, rue d'Orléans, rue Royale, rue de Nogent et avenue André-Chevrillon.

L'E.D.F. doit également passer des canalisations électriques, rue Royale et avenue du Palais.

## QUARTIER DU BORD DE SEINE - COTEAUX PASSERELLE

### Ensembles immobiliers

- a) Les travaux de ventilation des classes maternelles des Coteaux sont terminés.
- b) La réfection des cours est commencée.

### Voirie - Eclairage public

#### Travaux terminés :

- a) Réfection de la rue Dantan après passage de canalisations d'égout.
- b) Trottoirs quai Carnot entre l'avenue de Longchamp et l'avenue Eugénie.
- c) Modernisation de l'éclairage public.

#### Travaux en cours :

- a) Réfection de trottoirs et création de parkings, boulevard Sénard.

Côté pair : entre l'avenue de Longchamp et la rue des Viris et entre le Pont Sénard et la Passerelle de l'Avre.

Côté impair : entre le marché des Coteaux et le Pont Sénard.

### Divers

- a) Le service des P.T.T. envisage de passer de nouveaux câbles, boulevard Sénard, entre le passage à niveau et la Passerelle de l'Avre.
- b) Un feu lumineux va être installé à proximité du passage à niveau Sénard pour assurer la sécurité des automobilistes descendant le boulevard Jules-Peltier.

## QUARTIER DU VAL-D'OR

### Ensembles immobiliers

- a) L'insonorisation des réfectoires de la cantine du groupe scolaire du Val-d'Or est réalisée.
- b) Les bâtiments acquis aux Ets GUINARD, 35 bis, rue du Mont-Valérien, ont été démolis. Une clôture provisoire a été posée. Une aire gazonnée a été aménagée entre la clôture et le trottoir.

Le terrain enclos sera nivelé et pourra être utilisé pour les jeux des enfants du quartier en attendant la réalisation des projets de construction prévus.

- c) Les travaux de l'ensemble sportif et de la piscine municipale sont accélérés, un certain retard ayant été pris cet hiver en raison des intempéries et en raison de venues d'eaux souterraines qui ont amené à exécuter des consolidations aux abords des futurs bassins.

### Voirie - Eclairage public

- a) La réfection des trottoirs de la rue du Mont-Valérien commencée en début d'année va être achevée à l'exception de la partie se trouvant aux abords de la piscine municipale.
- b) La modernisation de l'éclairage public dans la rue du Mont-Valérien est virtuellement terminée.
- c) Le chantier de construction d'un parking à proximité de la gare du Val-d'Or est commencée, la terminaison des travaux est prévue pour octobre.

Il restera ensuite à effectuer les plantations destinées à diminuer la nuisance due au bruit et la pose de l'éclairage public.

- d) Les travaux de réfection de l'Allée Florent-

Schmitt sont en cours, l'élargissement au débouché sur la rue des Gâte-Ceps étant terminé.

- e) Simultanément seront exécutés des travaux de réfection rue des Gâte-Ceps.

## QUARTIER DE MONTRETOUT

### Ensembles immobiliers

- a) Sont actuellement ouverts pour être terminés pour la rentrée des classes, les chantiers suivants :

- 1° — Construction de deux classes nouvelles à l'école de filles et de garçons de Montretout.
- 2° — Agrandissement de la cantine scolaire.
- 3° — Construction de W.C. couverts et chauffés à la Maternelle.

- b) Les travaux de construction d'I.L.N. et des activités du jeudi sont en cours.

Le renforcement du sous-sol par remblaiement des carrières est exécuté ainsi que le terrassement et les fondations des futurs immeubles.

- c) La réfection de la charpente et de la couverture de deux classes provisoires de garçons à Montretout est en cours.

### Voirie - Eclairage public

- a) La réfection de la rue Verhaeren est terminée.
- b) Les plantations, rue Pasteur, ont été faites à la fin de l'hiver.

- c) La pose d'une signalisation tricolore au carrefour Porte Jaune/Pasteur va être bientôt terminée.

- d) La modernisation de l'éclairage public déjà réalisée dans le quartier des Coteaux et de la Passerelle, va être commencée sur le plateau de Montretout dès que l'E.D.F. aura déplacé ses lignes aériennes.

Les foyers des voies suivantes seront transformés :

Rue de Buzenval .....	13
Rue Henri-Regnault .....	11
Rue Ernest-Tissot .....	6
Rue Pigache .....	9
Rue Tahère .....	26
Rue Ferdinand-Chartier .....	9
Rue de Crillon .....	7
Avenue Pozzo .....	6
Rue Armengaud .....	11
Rue Edeline .....	3
Rue Maurice-Ravel .....	4
Rue Laval .....	12

Soit 117 foyers sur le programme de 125 décidés par le Conseil Municipal, les huit autres intéressant la rue des Ecoles et la rue de l'Arcade.

En ce qui concerne la rue Gounod et la rue Dailly, le Ministère de l'Équipement essaye de dégager des crédits pour un équipement complet avant l'hiver 1970/1971.

- e) L'escalator à la Gare de Montretout a été entouré d'une clôture. Il sera mis à la disposition du public entre 7 h le matin et 21 h le soir et sera complètement fermé la nuit.

Espérons que les vandales ne priveront pas la population et en particulier les personnes âgées de son utilisation.

Une plainte déposée contre un vandale délinquant il y a plus de six mois n'a été suivie à ce jour d'aucun effet !

## Hôpital

Les travaux de la tranche de raccordement sont activement poussés et en cours de finition. Les nouveaux laboratoires et les nouveaux services seront mis à disposition avant la fin de l'année.

## Rue de l'Avre : réponse à une pétition

Les habitants de la rue de l'Avre ont adressé au Maire une pétition concernant le stationnement les jours de courses. Le Commissaire Divisionnaire chargé des Compagnies de Circulation urbaine à la Sous-Direction de la Police de la Circulation à Paris, a répondu par une lettre du 19 août 1970, que ce problème allait être pris en considération, mais qu'il devait s'insérer dans celui plus général de l'exploitation du champ de courses, et qu'il ne pouvait pas être examiné hors de ce contexte.

Il a ajouté qu'il convenait d'attendre le résultat de l'étude en cours entreprise par la Direction de la Circulation, des Transports et du Commerce en liaison avec les communes intéressées et les décisions qui en résulteront.

Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant de la suite de cette affaire.

## Divers

Le nouveau lycée allemand de la région parisienne est terminé (rue Pasteur) et sera officiellement inauguré le 16 octobre.

## Avancement des travaux de l'ensemble sportif municipal

Nous avons demandé aux architectes, Messieurs FAVATIER et HERAULT, de vouloir bien nous faire une courte note sur l'état d'avancement des travaux :

La technique de réalisation qui a consisté à exécuter la structure de l'ensemble piscine-gymnase avant les fouilles, pour des raisons de stabilité de la canalisation des eaux de l'Avre, qui passe sous la rue Marie-Bonaparte, n'a pas rendu spectaculaire l'avancement des travaux qui se poursuit cependant très normalement. D'ores et déjà, le volume du gymnase est achevé. On procède actuellement à l'équipement des vestiaires-sanitaires, tant du gymnase que de la piscine dont les deux bassins sont en cours de réalisation, ainsi que le volume des locaux techniques de traitement des eaux. Il s'agit du procédé le plus moderne (traitement au brome) assurant une eau sans goût ni odeur. L'ensemble chaufferie-ventilation et eaux chaude est terminé. Vont être entrepris les travaux des locaux d'accès, restaurant et commerces. L'essentiel des travaux est prévu achevé pour le tout début d'année 1971.

Nos lecteurs trouveront d'ailleurs dans le cahier de photographies inséré dans le présent bulletin, des vues prises au 31 août montrant l'état de ces travaux.

## MUSÉE CULTUREL INTERNATIONAL

(suite de la page 1)

déjà, fonctionne à plein et compte de très nombreux abonnés. Jamais n'est négligée une occasion de suivre le rythme des publications afin de donner aux lecteurs le maximum de plaisir. Au premier étage auquel on accède par un bel escalier de marbre orné d'un panneau du peintre clodoaldien Gaston Latouche et illuminé par un très beau lustre Louis XV en bronze et cristaux taillés, le musée proprement dit, composé de deux grandes salles et de plusieurs cabinets. Une des salles est entièrement dédiée à l'art français du 18<sup>e</sup> siècle (meubles et sièges signés de grands ébénistes, deux très importants primitifs, l'un du 14<sup>e</sup> siècle, l'autre du 15<sup>e</sup>, un buste d'enfant par Carpeaux, un paysage par Pissarro, et d'autres par Vollon, d'Espagnat, portrait par Greuze, Nattier, La Tour, Drouais ; porcelaines et terres cuites du 18<sup>e</sup> siècle). En face, la salle CARRIERE entièrement tapissée d'œuvres du maître des Maternités (dont « Le Baiser du soir » et « La Grande Maternité » de 1901) et qui, pour une partie, ont été offertes au fondateur du musée par la famille même de l'artiste ; en outre, un beau buste inédit du peintre par son fils Jean-René CARRIERE. Dans les petits cabinets : une réunion d'œuvres de quelques lauréats du prix Eugène CARRIERE, prix que l'on a appelé le prix Goncourt de la peinture. Et, un autre cabinet où l'on peut admirer d'extraordinaires vues de Venise par le jeune peintre Milo, encore inconnu en France.

En ce qui concerne le Musée Culturel International,

fondé par l'écrivain Charles OULMONT, Vice-Président d'Honneur de la Société des Gens de Lettres de France, et Conseiller d'Honneur des Musées, on en comprendra tout de suite et l'intérêt et la nouveauté — il n'en existe pas d'autre en France — en rappelant qu'il est inspiré par le sens étymologique du terme, musée : MAISON DES MUSES. Il comportera donc, comme on le devine, un programme très vaste et particulièrement varié : conférences, manifestations théâtrales, expositions d'artistes aussi bien étrangers que français, qu'on aura la fierté de faire connaître à PARIS ; chorégraphie même. Ainsi sera justifiée au maximum l'appellation de Musée Culturel International. Nous sommes assurés que SAINT-CLOUD ne sera pas la seule ville à souhaiter profiter du rayonnement de la Fondation Charles OULMONT.

\*

Le samedi 20 juin, de 11 h à 12 h 30, le musée ouvrait ses portes à quelques invités officiels, et le Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles, souffrant, n'avait pas négligé de se faire représenter par l'un des membres de son cabinet, M. MENARS, ainsi que Monsieur le Directeur Général de l'O.R.T.F., empêché, par M. ALBERGE, attaché à la Direction Générale. De nombreuses personnalités du monde des arts étaient présentes, la famille CARRIERE : M. Yvan LOISEAU, M. J.R. CARRIERE, Madame Nora DUMESNIL, M. CHOUBLIE, des conservateurs de musées, des membres du corps diplomatique (Conseiller Culturel de l'Ambassade Royale de Grèce et Madame SPIRIDAKI, le professeur Patrick BURY venu spécialement de Cambridge pour la conférence

qu'il tenait l'après-midi à l'occasion de l'installation à Saint-Cloud du siège de l'Académie du Second Empire, accompagné de M. PRESS et Madame, Attaché Culturel de Grande-Bretagne), des écrivains parmi lesquels on remarquait Alain DECAUX, le gendre et la fille de BOURDELLE, la Générale Comtesse FAGHY, M. Nicolas ANTONAT, Citoyen d'Honneur de Saint-Cloud, M. HELLINGER, Directeur du lycée allemand, de nombreux membres de la Municipalité et du Conseil Municipal...

La Télévision Française devait donner une séquence de la réception le mardi suivant à 19 h sur le petit écran, et l'O.R.T.F. rendit compte longuement de cette grande journée dans une de ses émissions du Journal Parlé, tandis que les quotidiens de Paris en soulignaient l'importance.

L'après-midi, selon le souhait de l'ACADEMIE DU SECOND EMPIRE, présidée par M. Francis CHAVETON, et qui tenait son assemblée générale un peu plus tard, Monsieur l'Inspecteur Général BRUNAU recevait une partie des invités dans le parc de Saint-Cloud, dont il fit brillamment les honneurs.

Le groupe des participants se retrouvait à 17 h dans la Salle d'Honneur de l'hôtel de ville pour écouter la conférence de M. Patrick BURY, universitaire de Cambridge qui, dans un français impeccable, traita des « Evénements français de 1870 vus par l'opinion anglaise », conférence passionnante et d'autant plus opportune en cet anniversaire centenaire, suivie d'un large débat auquel participa, avec sa compétence habituelle d'historien, M. Alain DECAUX, ainsi que M. Georges DETHAN, Directeur de la revue d'Histoire Diplomatique, et M. Maurice PAZ, Vice-Président de l'Académie du Second Empire. M. Charles OULMONT, qui venait d'être élu Membre de cette Académie, parla très à propos des tendres rapports de Charles GOUNOD avec une amie anglaise.

En résumé, une journée fort complète qui fait honneur à Saint-Cloud, cité historique qui devient, grâce à cette fondation, de plus en plus un centre culturel et un centre international.

Nous ne manquons pas de projets pour animer le Musée Culturel International.

Nous pensons donner :

a) Dans le cadre des conférences :

Une séance sur Eugène CARRIERE et son temps (avec René HUYGHE, de l'Académie Française, Guy DONAUD, Héron de VILLEFOSSE, Raymond COGNIAT) et peut-être René : souvenirs sur son père.

b) Une série d'expositions avec le Centre Officiel de la Documentation Française (Ministère de l'Information) :

1 - sur le Surréalisme

2 - sur le Romantisme

3 - sur l'Inde

(en littérature, en musique, avec auditions)

4 - sur Viollet le Duc et l'histoire de la restauration.

c) Des spectacles de l'époque Napoléon III, avec les concours de la Compagnie Emile Favre - Denise Montréal.

Des lectures à plusieurs voix.

Des expositions d'artistes contemporains français et étrangers.

Des expositions d'un grand peintre libanais, d'un grand peintre portugais, etc... à côté des nôtres connus, ou mieux : à connaître.

Enfin, des causeries autour du Second Empire, en marge de l'Académie et des concerts de Musique de Chambre.

\*

Des précisions sur le programme définitif seront formulées ultérieurement.

## SALON DES BEAUX-ARTS DE SAINT-CLOUD 1970

Environné d'élégants conifères, le Pavillon du Parc de Béarn offrait cette année ses murs au Salon artistique de la Ville.

Après m'être arrêté quelques instants au rez-de-chaussée, pour admirer la prestigieuse bibliothèque aux murs transparents d'où l'on découvre Paris et sa tour Eiffel unis dans une brume bleutée, je montai au premier étage et chemin faisant, je fus accueilli par une œuvre de **Christiane Halftermeyer** ; la jeunesse de l'auteur contraste avec l'énergie dynamique qui se dégage de l'ensemble coloré de cette nature qui n'a de morte que le nom.

Un peu plus haut, à l'entrée, le sourire ambigu de « La Trompeuse » de **Philippe Kermina**, étonne et charme par l'harmonie des courbes malicieuses de ce masque qui pourrait très bien abriter une source de lumière. A ses côtés, un remarquable panneau de médailles dû au talent expert et distingué de **Philippe Roch**.

On entre... les invités d'honneur affirment leur présence : **René Aubert**, coloriste au métier sensible et sûr que l'on connaît bien, **Maurice Buffet**, à la facture incisive et nerveuse, **Del Debbio** dont le nu debout, sobre et frémissant de vie intérieure, fait revivre le souvenir du grand GIMOND.

**Séverin De Rigne**, si original, dont on rêve de voir traités en gravure, les thèmes ibériques présentés ici dans un style d'imagier. **Maurice Henry** qui construit sa réalité par une mosaïque d'aplats réguliers, cependant que **Mercier** la décrit dans un paysage espagnol de dominante verte ponctuée de taches blanches, et que **Dantan** avec son égale probité, nous invite à une promenade calme dans un paysage aquarellé des Pyrénées.

Quant à **Victoria Sene**, elle conserve toujours un certain goût ascétique pour les harmonies mineures voilées d'une tristesse calme et immobile.

Je me retourne, et mes yeux tombent sur le paysage de **Cunéo d'Ornano** senti et exprimé d'une pâte bien venue. Non loin de là, vibrant de leurs sonorités transparentes, les compositions abstraites de **Desarmenien**, toutes prêtes, me semble-t-il, pour un tissu ou une céramique. Le prolongement dans une technique d'art décoratif, c'est à mon avis le destin naturel d'une recherche abstraite qui a besoin de gagner en valeur fonctionnelle décorative ce qu'elle perd en contact humain. Les verriers des églises romanes cisterciennes le savaient bien d'ailleurs...



Je rêve un moment aux belles déesses de MAILLOL que vient d'évoquer en moi le « nu assis » de **Anne-Marie Haas**, dont l'art est synthèse des volumes et plénitude, qualités exigeant une belle maîtrise lorsqu'elles donnent vie au marbre.

Un demi-tour sur mes talons et je suis en contemplation des « Rêves marins » de **Boullaire** qui sait allier avec bonheur, la virtuosité technique et l'inspiration extrêmement poétique laissant s'exhaler un discret parfum de surréalisme.

Et voici **Pierre Béquet** dont les excellentes gravures retiennent l'attention, **Marguerite Girard** et ce lavis de MONTBRUN-les-BAINS où elle sait mesurer la qualité de la lumière avec une grande économie de moyens. **Jean Chauvin** et son vieux chalutier retrouvant au dernier port sa structure essentielle. C'est sans me lasser que je goûte à quel point ce vrai peintre sait aussi être un vrai poète. Gens de goût sont ceux qui, au Salon du Circuit du Mans, lui ont décerné le Grand Prix. **Jean Chièze**, xylographe de grande autorité dont on garde en mémoire les étourdissantes illustrations d'Edgard Poe, Erasme, la Vouivre, Macbeth, pour n'en citer que quatre, et qui, dans ce salon, éteint pour nous les feux noirs et blancs de la gravure, pour projeter une lumière douce et amicale sur les granits, les ardoises et les murs blancs de la Bretagne; deux gouaches calmes et silencieuses comme ces marées basses qui rêvent, beiges et grises, endormies entre les rochers noirs.

Puis, c'est **Maréchal**, au talent japonisant d'occidental à la recherche de l'arabesque et de l'écriture de la forme, **Jean-Pierre Colin** grave et sincère dans cette « Maternité » et la gravure qui l'accompagne. Le Prix du Salon lui a d'ailleurs été attribué en récompense de la qualité de ses œuvres.

Et c'est aussi **Denise Margoni**, inaltérable de jeunesse, fille spirituelle de Bonnard et de Matisse, qui nous emmène dans des jardins où notre regard se sent redevenir enfant, art intemporel et sans pesanteur auquel n'est pas sensible qui veut. Mais qui sait encore redevenir enfant? Un jardin lumineux également de **Wladimir Antihovitch** qui surprend. Nous sommes habitués à ses paysages nostalgiques où son tempérament de slave excelle!

Nous revenons de ces jardins en passant par les structures ombragées de « L'étang Corot » de **Marcel Dega**, séduisant paysage traité dans une facture à la fois de modulations sensibles et de touches nettes

et directes, rappelant un peu Pissaro. **Francine Wickham** se fait reconnaître par la transparence et la fougue de ses aquarelles.

En repartant, je note au passage la présence agréable de la sculpture de **Gilles** et la bonne peinture de **Santini**. Je finis l'herbier de la ballade par quelques œuvres signées BENEZECH, VAILLANT, Danielle THIRION, Denise RYAN, Dumas CYRANE, Marc LAMI, SCHOLZ, TRUCHETET.

Et puisqu'il faut conclure, je dis : salon varié, riche d'œuvres accomplies et de promesses où chacun apporte souvent le meilleur de lui-même, mais Salon bien petitement logé.

*Compte rendu d'après Monsieur Jean CHAUVIN, professeur de dessin et peintre, au lycée de garçons de Saint-Cloud.*

---

### *M. Jean CHIÈZE quitte Saint-Cloud*

Personnellement bien connu de nombreux habitants dont il fut pour certains le professeur estimé de dessin au Lycée de Saint-Cloud, M. Jean CHIEZE, après une carrière bien remplie, quitte notre localité pour se retirer dans son pays natal en Vivarais.

Il était arrivé à Saint-Cloud en 1938 et avait enseigné avec talent et une grande science de la pédagogie l'art difficile du dessin jusqu'en 1964 où il fut atteint par la limite d'âge et obligé de cesser ses fonctions.

Mais à côté du professeur, il y avait l'artiste. Jean CHIEZE est un remarquable graveur sur bois auquel l'on doit de nombreux ouvrages qu'il a illustrés; notamment les œuvres d'Edgard POE, l'Eloge de la folie d'ERASME, deux ouvrages: l'un Hippocrate, l'autre sur GALLIEN, TRISTAN et YSEULT, LA TABLE RONDE, HAMLET, UN HOMME D'OUESSANT (de QUEFELEC) et l'effigie de CESAR, œuvre d'un ancien Clodoaldien, Jean VARIOT.

Là ne se bornait pas son activité. Il fut longtemps Président des « Artistes Clodoaldiens » et toujours fidèle au salon qui, chaque année, marque l'activité de cette société.

Il collabora activement dès sa fondation, à la revue des « AMIS DE SAINT-CLOUD » et réalisa avec bonheur une gravure de SAINT-CLOUD qui fut offerte au Nonce apostolique Monseigneur RONCALLI devenu par la suite JEAN XXIII.

Il est l'auteur des lettrines qui ornent le livre « SAINT-CLOUD CITE HISTORIQUE » par André MARIE. Enfin, il exécuta environ 180 ex libris dont certains furent exposés dans des compétitions internationales et lui valurent des récompenses méritées.

Pour terminer, nous rappelons qu'il est l'auteur des motifs décoratifs aux armes de la ville qui parent l'escalier d'honneur de l'hôtel de ville ainsi que les portes de celui-ci, et celles du Musée Culturel International.

La Ville de Saint-Cloud lui souhaite dans sa retraite d'œuvrer encore avec le talent que nous lui connaissons pour le plus grand plaisir de ceux qui ont le grand privilège de pouvoir l'apprécier.

### **ATTENTION !!!**

**INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

**du 1<sup>er</sup> Septembre au 31 Décembre 1970**

**Délaï de réclamation : du 11 au 15 Janvier 1971**

Êtes-vous bien inscrit? il sera trop tard passé cette dernière date pour participer au scrutin des élections municipales de Mars 1971.



Entrée de la rue Royale, à Saint-Cloud. — « Les maisons du village sur notre gauche sont en partie brûlées par les troupes allemandes. » (Voir page 437)

## LES ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871 d'après le Mémorial des deux sièges de Paris 1870-1871

Texte de Lorédan LARCHEY

Librairie du Moniteur Universel - Paris 1874

### 6 SEPTEMBRE 1870

Proclamation du Général TROCHU : « L'ennemi est en marche sur Paris. La défense de la capitale est assurée. Le moment est venu d'organiser celle des départements qui l'entourent.

Des ordres sont expédiés aux préfets de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, pour réunir tous les défenseurs du pays. »

### 11 SEPTEMBRE

M. Commissaire, gouverneur des châteaux de Saint-Cloud, Meudon et La Malmaison, chargé de surveiller la manufacture de Sèvres, a pris des mesures pour mettre en lieu sûr les richesses de ces divers établissements. Le gibier des parcs est abattu et envoyé à Paris.

### 14 SEPTEMBRE

La flottille rassemblée à Saint-Cloud compte quatre batteries flottantes et huit canonnières, autour desquelles évolue une vingtaine de chaloupes à vapeur faisant l'office d'éclaireurs. Le tout servi par vingt canons, vingt-cinq officiers et cinq cents marins.

Il a fallu une grande célérité pour transporter de Toulon les quatre batteries flottantes qui sont actuellement à l'ancre à Saint-Cloud. Pièce par pièce, on les a démontées, et chacun de ces fragments énormes formait le chargement d'un wagon. Chacune se compose de trente-huit ou quarante fragments.

### 18 SEPTEMBRE

A trois heures du soir, le dernier train poste était expédié par la ligne de l'Ouest.

Du côté du Mont Valérien, explosion de la mine du château des Landes, à six heures. Le château brûle.

### 19 SEPTEMBRE

A partir de ce jour, Paris est considéré comme complètement investi.

La garde nationale de Rueil fait feu sur un parti de cavalerie prussienne et se replie sur Paris avec tous les habitants.

L'abandon des ouvrages de Châtillon et de Montreuil fait attaquer vivement l'insuffisance de leur établissement et de leur armement.

### 20 SEPTEMBRE

On a fait sauter les trois ponts de Saint-Cloud, de Sèvres et de Billancourt. La ville de Sèvres est occupée par l'ennemi. Un carnet trouvé sur un Allemand tué le 2 décembre porte ce memento curieux :

« Le 19 septembre, marche sur Saint-Cloud, et nous arrivons à 3 lieues devant Paris. Je suis très fatigué. Nous partons la nuit pour Sèvres. Nous établissons notre quartier dans l'église et dans le cimetière. Dans l'église, l'orgue joue. Un de nous lave des pommes de terre avec de l'eau bénite. Le camp de nuit est principalement établi dans le cimetière. Nous enlevons des feuillages. Nous y faisons griller de la viande, aussi la nuit a-t-elle été des plus intéressantes. »

Une forte reconnaissance explore le bois de Boulogne.

### 21 SEPTEMBRE

Le Général Schmitz, chef d'état-major général, reconnaît les positions de Courbevoie, Suresnes et Saint-Cloud, sur lesquelles aucun ennemi n'a paru.

Le poste de garde au pont de Sèvres échange une fusillade avec le poste prussien établi à Brimborion.

## 24 SEPTEMBRE

Le Mont Valérien et la batterie de Saint-Ouen ont seuls tiré à grande distance, le premier sur des convois ennemis, en avant de Montesson, la seconde sur les travailleurs prussiens à la carrière d'Orge-mont.

Deux canonnières revenant de Suresnes — la Claymore et le Sabre — sont attaquées en passant devant le parc de Saint-Cloud. Elles répondent en tirant à mitraille : nous avons deux marins blessés assez grièvement.

## 27 SEPTEMBRE

Au nord de Paris, vers l'ouest, les Prussiens occupent, en arrière de La Celle-Saint-Cloud, qui les couvre du Mont Valérien, les Hauteurs de Bougival, de Louveciennes, de Marly et de Saint-Germain.

## 2 OCTOBRE

Une section du 28<sup>e</sup> régiment de mobiles pousse une reconnaissance sur les hauteurs de Montretout. La redoute est trouvée abandonnée.

## 3 OCTOBRE

Le commandement du Mont Valérien est confié au général Noël.

## 5 OCTOBRE

Dès huit heures du matin, de nombreux coups de canon se sont fait entendre sur toute la ligne, du fort de Vanves au Mont Valérien, malgré les brumes épaisses qui voilent l'horizon.

## 8 OCTOBRE

Une lettre signée Pierdon donne aux journaux des renseignements précieux sur le séjour des Prussiens à Saint-Cloud :

« C'est depuis mercredi, 21 septembre, qu'ils se sont montrés. Après avoir pris connaissance de la place, ils ont demandé au maire des renseignements utiles à leur séjour, puis se sont retirés de la ville. Jusqu'au 5 octobre, ils ne paraissent qu'à de rares intervalles, toujours pour demander des indications locales ; la nuit, ils font des patrouilles composées de dix à quinze hommes, un soldat marche en tête en croisant la baïonnette, trois ou quatre écoutent aux portes, par où ils voient de la lumière à l'intérieur, les autres marchent en ordre, le fusil au port d'arme, et la patrouille s'éloigne sans mot dire.

« Le parc privé et la cour du château leur servent de campement, ils communiquent facilement avec les personnes restées dans les communs du palais.

« Une dame de ces employés se trouvant prise du mal d'enfant, fit prier M. Tahère, docteur et maire, de vouloir bien venir près d'elle ; ce dernier en fit la demande à l'autorité prussienne, qui refusa, donnant pour raison qu'ils avaient assez de médecins allemands pour faire l'office ; la dame fut donc accou-

chée par les soins prussiens ; ils firent venir de la viande de Versailles exprès pour lui faire du bouillon, et une fois rétablie, ordre fut donné pour que toutes ces personnes (au nombre de près de deux cents) fussent dirigées sur Versailles par la voie ferrée rétablie par eux à partir du parc. »

## 9 OCTOBRE

Vers onze heures du soir, le fort du Mont Valérien a tiré quelques coups de canon. Nouveaux coups de canon tirés du fort à onze heures trente minutes.

Vers deux heures cinq minutes et deux heures trente minutes, quelques coups tirés du Mont Valérien. Ce matin, encore quelques coups de canon du fort à de rares intervalles. Vers huit heures du matin, il commence un feu continu de la batterie haute.

## 11 OCTOBRE

Le Mont Valérien, la batterie Mortemart et la canonnière de Suresnes ont entretenu un feu assez vif sur Saint-Cloud.

## 13 OCTOBRE

A six heures du soir, le commandant du 6<sup>e</sup> secteur annonce que le château de Saint-Cloud est tout entier en flammes.

## 20 OCTOBRE

Les bastions de l'enceinte (numéros 62, 63 et 64), et le Mont Valérien, croisent leurs feux sur Montretout et Garches.

## 27 OCTOBRE

D'après des renseignements certains, le Mont Valérien, la batterie Mortemart, les bastions 63 et 64 de l'enceinte ont, dans l'après-midi, couvert de feux Brimborion et l'orangerie de Saint-Cloud ; sur ce dernier point, les soldats, en grand nombre, ont pris la fuite.

## 30 OCTOBRE

A Saint-Cloud, le curé et les conseillers municipaux sont sommés de partir immédiatement avec les habitants.

## 3 NOVEMBRE

Depuis trois jours, on constate une inaction militaire, qu'expliquent les pourparlers de l'armistice. Les forts et le 6<sup>e</sup> secteur canonnent cependant un peu dans la direction de Drancy, de Châtillon et de Montretout.

## 5 NOVEMBRE

Les Français travaillent sans cesse aux redoutes ou positions retranchées au-dessous du fort du Mont Valérien, et ils ont maintenant un fort ouvrage en terre, presque prêt à recevoir son armement.

## 8 NOVEMBRE

Bicêtre, les Hautes-Bruyères, Vanves et le Mont Valérien ont, la nuit dernière, lancé dans les lignes de l'ennemi des obus à longue portée. Dans la journée, le Mont Valérien et le 6<sup>e</sup> secteur se sont concertés pour empêcher les travaux de l'ennemi à Montre-

tout et atteindre ses réserves jusqu'à Garches et Ville-d'Avray.

### 13 NOVEMBRE

Ce matin, sur la place de l'Hospice à Saint-Cloud, le capitaine de Néverlée, officier d'ordonnance du général Ducrot, a enveloppé, avec des volontaires, une patrouille ennemie. Les hommes qui la composaient ont opposé une vive résistance ; cinq ont été tués sur place, et le sixième a été ramené grièvement blessé de deux coups de baïonnette.

### 14 NOVEMBRE

Le Mont Valérien a tiré pendant une partie de la nuit sur Saint-Cloud, Montretout et Rueil.

### 17 NOVEMBRE

Une épaisse fumée plane sur Saint-Cloud, dont quelques maisons brûlent lentement.

Avant-hier, nous avons vu de la fumée sur trois ou quatre points ; hier, le feu avait été mis à d'autres maisons.

Et ce n'est pas nous, comme on l'a dit par erreur, qui mettons le feu aux maisons de Saint-Cloud par nos obus. Non, ce sont les Prussiens. A part la maison incendiée par le Mont Valérien, en arrière de l'église, tous les incendies doivent être imputés à l'ennemi.

Du reste, voici un extrait de la lettre d'un correspondant de la Nouvelle Presse libre de Vienne, qui raconte dans ces termes une visite faite le 17 novembre à Saint-Cloud ; elle lèvera tous les doutes :

« Au bout du village de Ville-d'Avray, où commence le bois de Saint-Cloud, il y a une grille de fer. Cette grille était fermée, et il s'y trouvait un poste. Je montrai au sous-officier mon permis et la grille me fut ouverte. Les arbres sur la route sont abattus, et il en est de même de temps à autre dans le bois. Un pont de chemin de fer traversant une route est pourvu d'un épaulement où sont engagés des créneaux et d'où l'on domine la route. Sous un autre pont, qui est fort large, je trouvai tout un détachement du 67<sup>e</sup> régiment. L'officier commandant, ayant inspecté mon permis, me fit conduire par un homme à un autre poste en plein champ ; avec prière au lieutenant de me donner une patrouille de trois hommes qui m'accompagneraient avec leurs fusils chargés. Je voulais d'abord voir le Mont Valérien, dont le lieutenant me montra une esquisse faite par lui ; mais il était déjà près de quatre heures ; je préfèrai visiter les ruines du château.

« Les maisons du village, sur notre gauche, sont presque toutes brûlées, en partie par les obus français, en partie par les troupes allemandes, afin de pouvoir établir leurs fortifications. Un des hommes chargés de ces incendies nous dit que sa maison était celle qui brûlerait le mieux. L'officier, devenu curieux, y entra afin de voir quels étaient ses préparatifs. Il trouva sur un billard, un piano, et sur celui-ci un sofa avec des tables et des chaises, le tout imbibé de pétrole. Une couronne de résine jetée là-dedans alluma le tout.

« Malgré la rigueur du service, je trouvai les hommes tous de bonne humeur, et occupés à élever des retranchements et à se construire des abris pour dormir à l'abri des bombes. Nous approchant des postes les plus avancés, nous les avons trouvés au bord du bois, derrière un épaulement. Il fallait être fort circonspect en regardant par-dessus l'épaulement, et les soldats me prièrent d'ôter mon chapeau, car il pleut là des obus et des balles de chassepot. »

### 19 NOVEMBRE

Le bois de Boulogne était plein de promeneurs, non pas comme aux beaux jours sans doute, mais on sentait que le Parisien souffre dans son étaiu et cherche à élargir son horizon ; les cavaliers étaient nombreux et nous avons trouvé la petite ville de Boulogne, que nous n'avions pas revue depuis longtemps, sillonnée de promeneurs comme au temps de la fête de Saint-Cloud.

Au rond-point de la route de Billancourt, là où stationnent les omnibus américains, s'élève une première barricade qui n'est gardée que par quelques mobiles, et l'espace reste vide jusqu'au pont de Saint-Cloud, dont on a fait sauter la première arche et à l'entrée duquel s'élève une autre barricade mieux gardée, c'est là que finissent nos lignes ; la Tête Noire est à la Prusse, le parc de Saint-Cloud est à l'étranger, et sur la place même, dans une boutique défoncée, on aperçoit la première sentinelle ennemie.

Selon l'humeur des vedettes et selon leur discipline, la paix règne entre les deux camps, ou la guerre est déclarée. Hier, pendant que le canon tonnait au Pont-du-Jour, des deux côtés de la Seine, aux deux têtes de pont, la mobile échangeait des coups de feu avec les postes que la Seine sépare.

Nous sommes revenus de notre excursion par le château de Rothschild en pénétrant dans le parc par la brèche. C'est là que loge le général de Maussion, et comme toutes les résidences où s'établissent les quartiers généraux, le château est en bon état. Les troupiers font, il est vrai, leur soupe dans un bois de magnolias ; mais, à part les brèches nécessaires et le désordre inhérent à une installation militaire, tout est dans l'ordre.

A l'intérieur, tout est vide. Le baron, en homme prudent, n'a laissé que les murs ; les meubles, les glaces, les panneaux, les dessus de porte sont en bon lieu, mais on n'a pu emporter les jolies peintures de Godefroi dans la salle à manger d'été, et les plafonds de Muller du comedor d'automne. Les fauteuils de jardin, les canapés et les chaises Tronchin sont les seuls meubles à la disposition de l'état-major, qui a dressé sa tente dans ce grand salon du rez-de-chaussée dont le vieux baron James faisait, il y a peu de temps, les honneurs à cette société de l'Empire aujourd'hui dispersée.

Nous traversons le bois par la porte de Boulogne où s'élève un joli campement d'un caractère particulier. Là, les tentes sont remplacées par des huttes de feuillage couvertes des branches du sapin noir, qui forment un toit impénétrable à la pluie et au froid. La nuit vient, les soldats allument les feux. Les por-

# L'Hôtel-de-Ville rénové et agrandi



Cliché Lomprez

Vue extérieure



Cliché Lomprez

Salle des Mariages et du Conseil Municipal



Le bâtiment  
de l'ancienne  
bibliothèque



Les anciens rayonnages

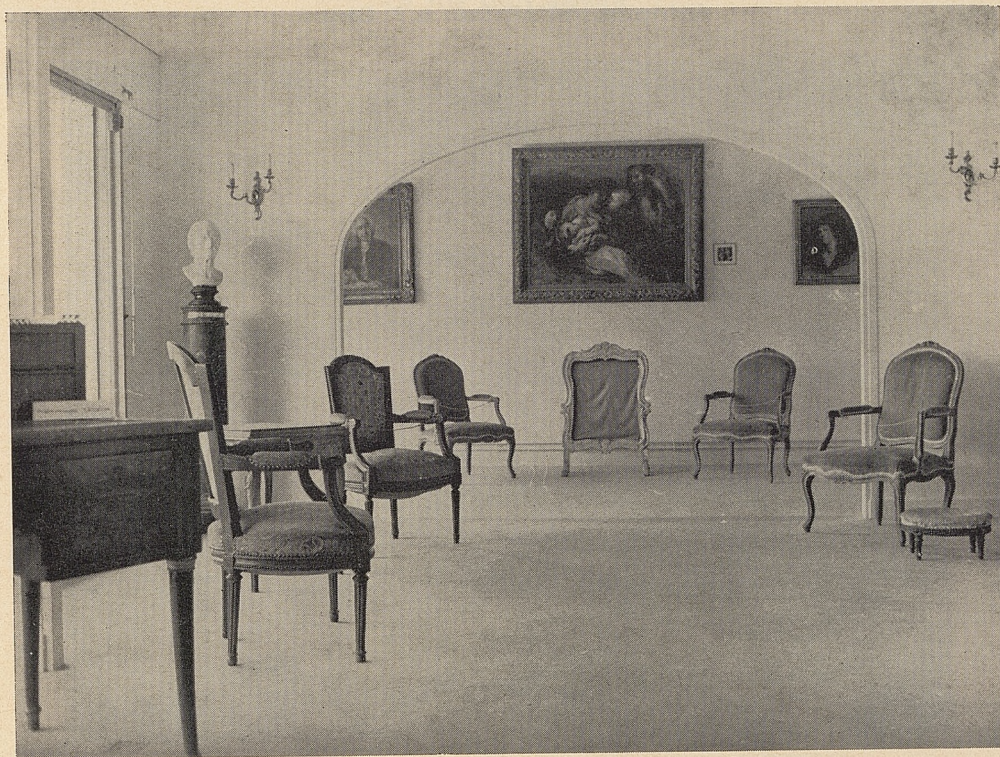
Les nouveaux locaux, 36, rue Dailly



La  
Bibliothèque  
municipale



Musée Culturel International (Fondation Oulmont)



Cliché Jean Monsel

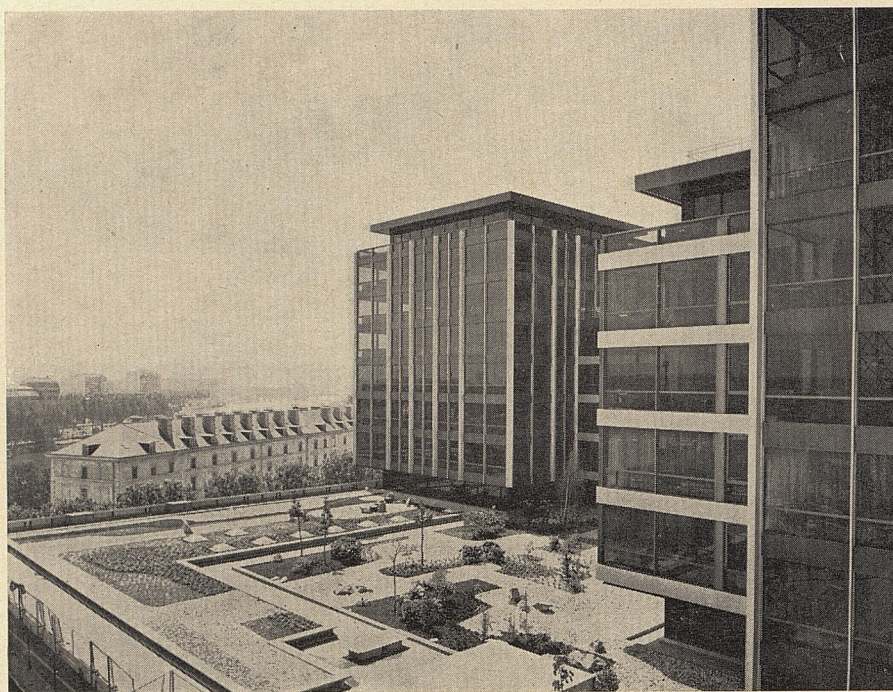
Centre social de la Passerelle



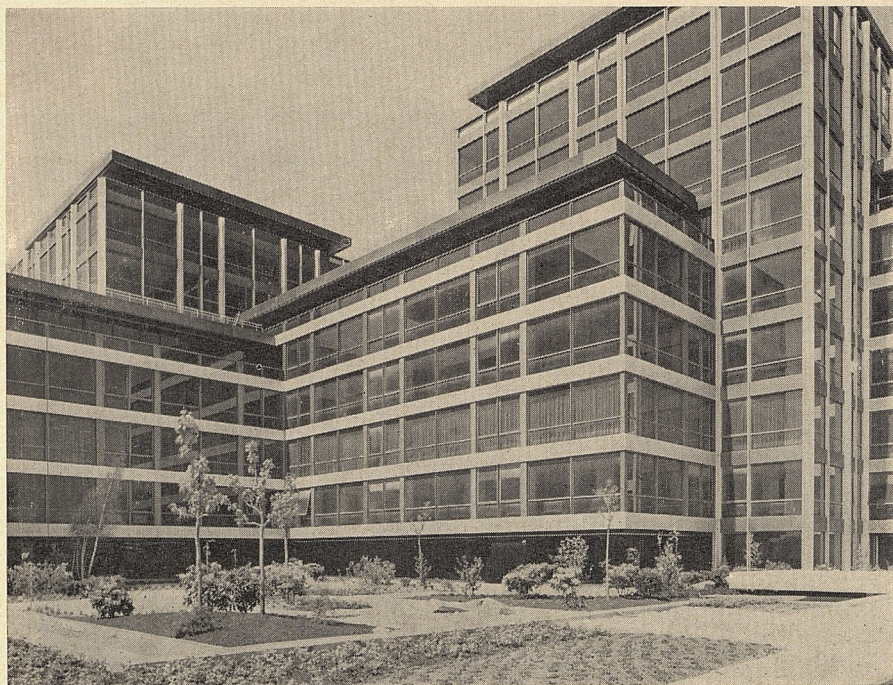
Cliché Lomprez

Les Bureaux de la Colline de Saint-Cloud

Architectes MM. J.R. Delb et P. Gérigné



Cliché Jean Biangeaud



Cliché Jean Biangeaud

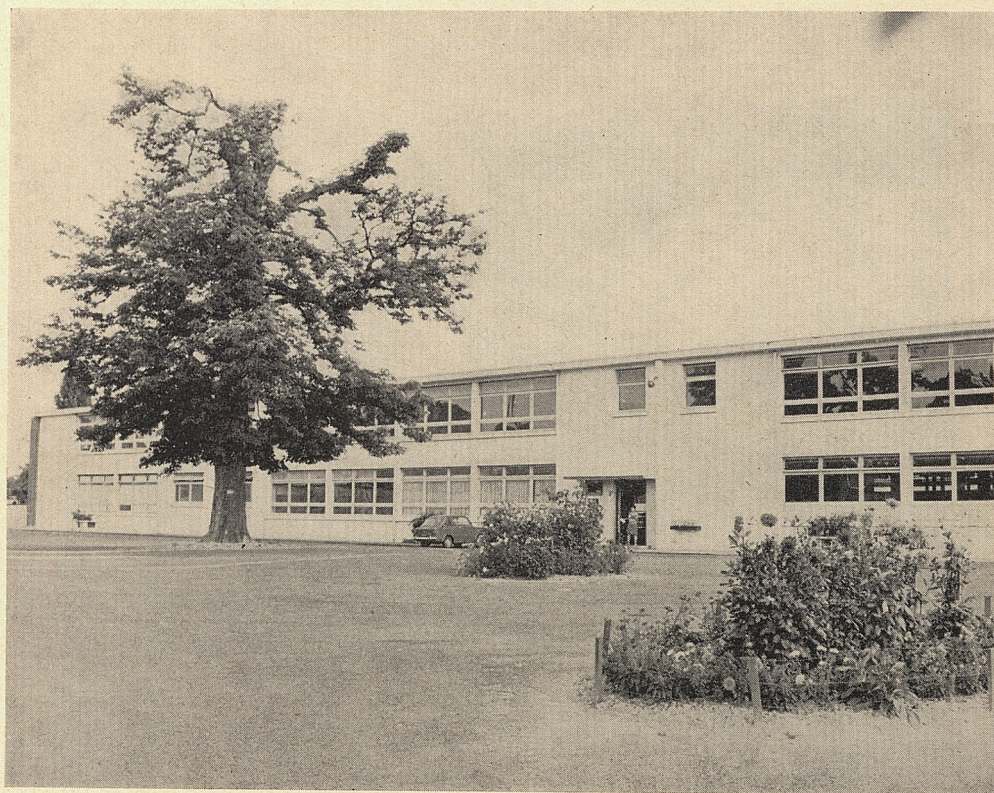


La rue du Calvaire



Clichés Lomprez

Le Collège d'Enseignement technique  
41, rue Pasteur



Cliché Jean Monsel

L'avenue du Général-Leclerc

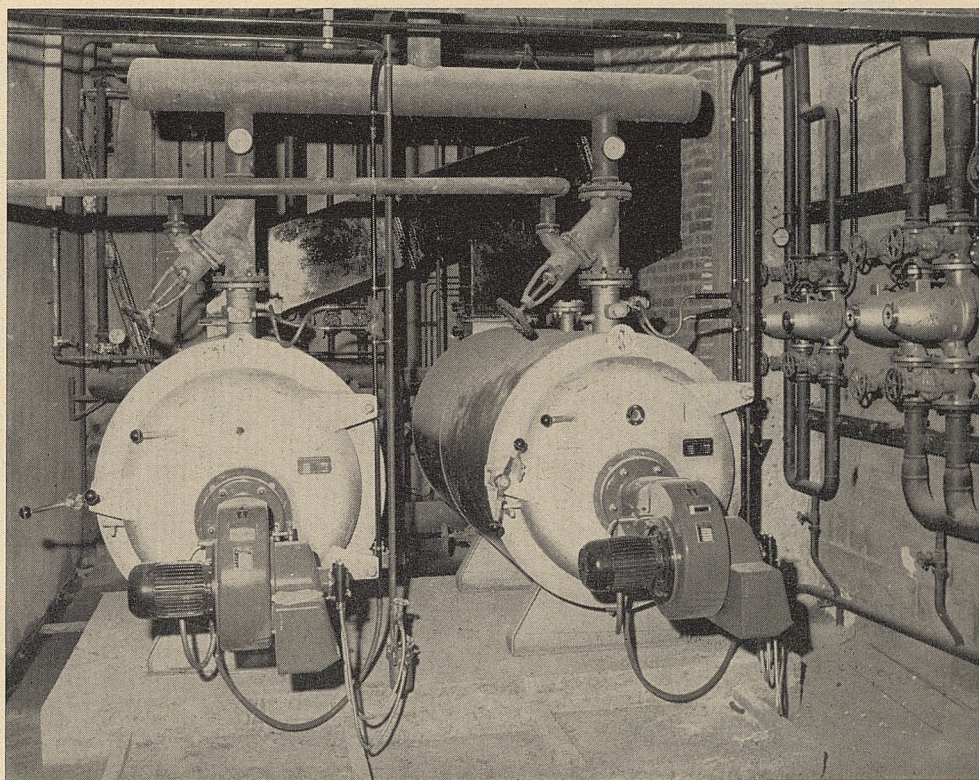


Cliché Lomprez

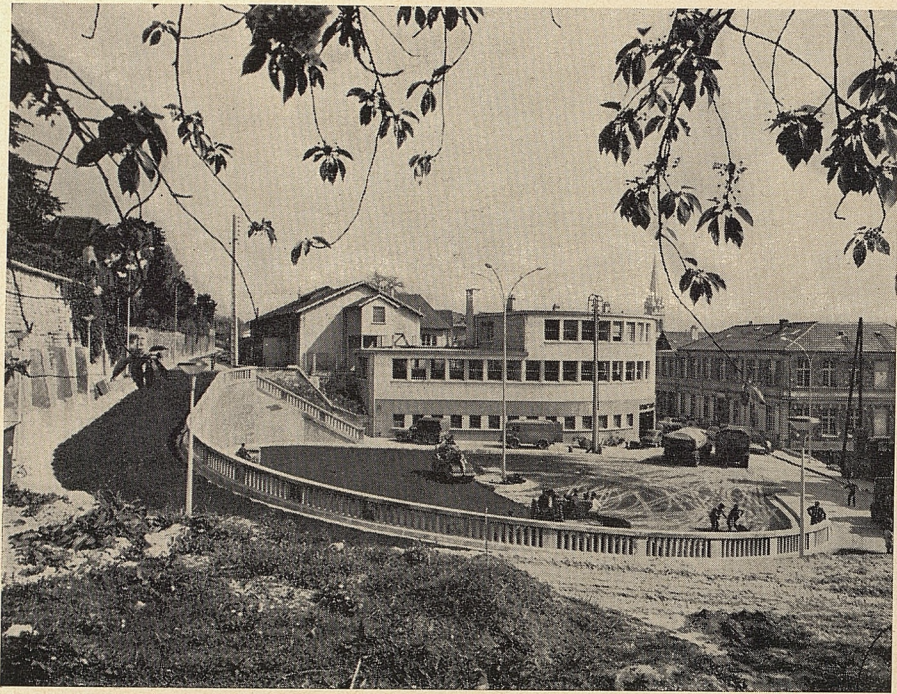
L'ensemble sportif, piscine-gymnase



(Etat des travaux au 31 août)



Parking rue des Ecoles/rue Hébert



L'avenue Caroline

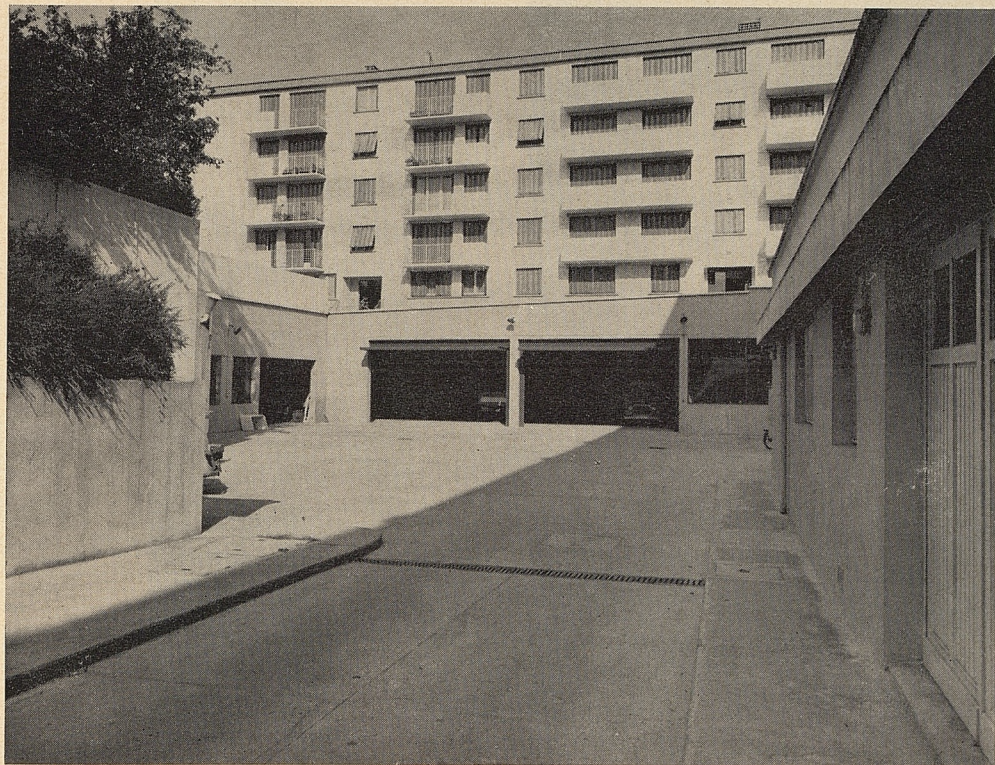


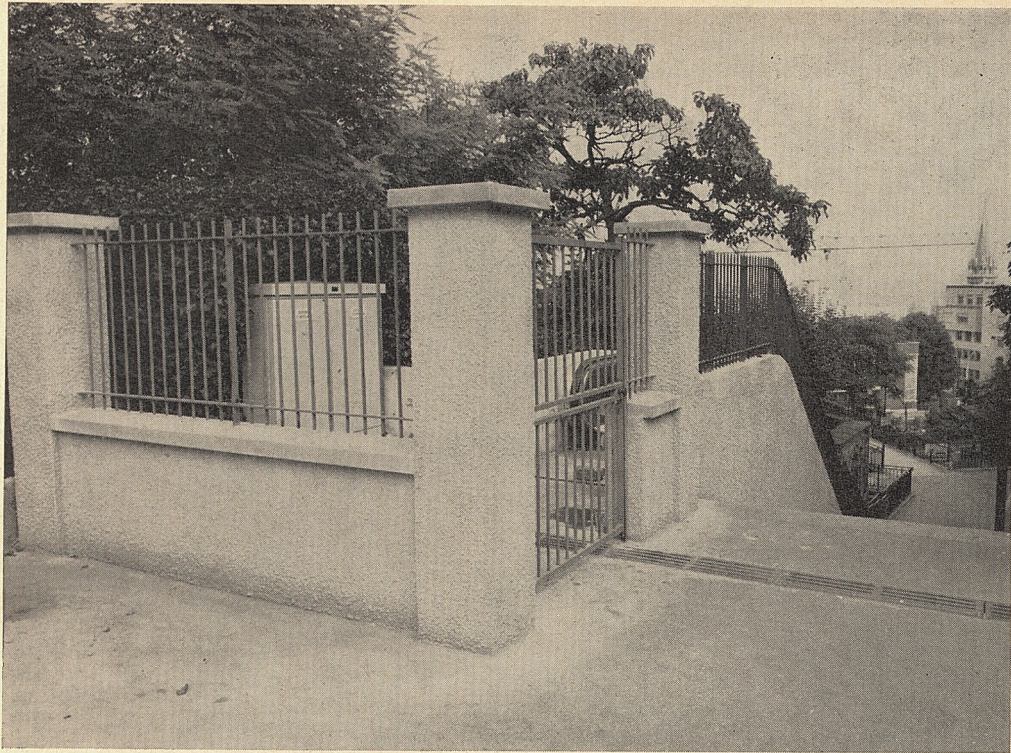


Les immeubles  
de la Sté I.L.N. Résidences  
187, bd de la République



Les garages et ateliers  
municipaux  
sous immeubles  
de la Résidence Kelly



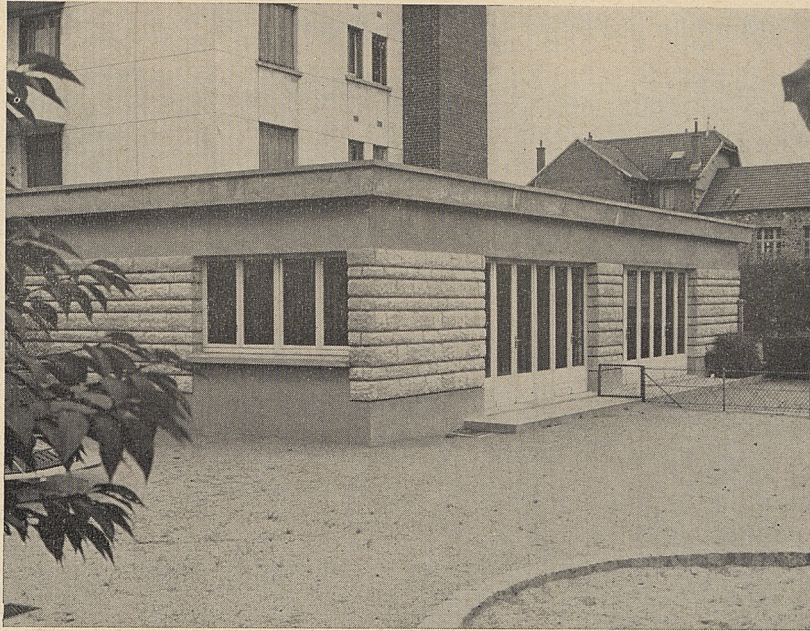


L'escalator de la gare  
Saint-Cloud-Montretout



Talus fleuri  
rue des Girondins

La halte-garderie



(à proximité des écoles de Montretout)

L'aire de stationnement au parking du Val-d'Or



Nouvelle plantation après élargissement du quai Carnot



Cliché Jean Monsel

Passage protégé éclairé aux vapeurs de sodium



Cliché Lomprez



tes sont fermées et le mouvement est grand à la porte d'Auteuil ; le petit café de la Gare a l'air d'une succursale du grand Mourmelon, le pantalon rouge domine, le garde national du rempart se mêle à l'armée et fait de ce limonadier, propice aux familles les dimanches de fêtes de Saint-Cloud, une concurrence improvisée du café du Helder.

#### 29 NOVEMBRE

Au lever du jour, forte reconnaissance sur les positions de Buzenval et sur les hauteurs de Bois-préau.

#### 21 DECEMBRE

Du côté du Mont Valérien, le général Noël, vers sept heures du matin, a fait une feinte démonstration, à gauche sur Montretout, au centre, sur Buzenval et Longboyau, en même temps que, sur sa droite, le chef de bataillon Faure, commandant du génie du Mont Valérien, s'emparait de l'île du Chiard. Au moment où cet officier supérieur y pénétrait, à la tête d'une compagnie de francs-tireurs de Paris, il fut blessé très grièvement. Le capitaine Haas, qui commandait cette compagnie, fut tué.

#### 4 JANVIER 1871

Le Mont Valérien a reçu hier soir quatre ou cinq obus ; deux seulement ont éclaté au-dessus du fort, sans avoir atteint personne. Le fort a répondu et a dirigé son feu sur Vaucresson, où, malgré le brouillard, on distinguait les Prussiens.

#### 19 JANVIER

Combat de Buzenval, où fut tué le peintre REGNAULT.

#### 29 JANVIER

Un témoin oculaire devait envoyer aux Français le tableau navrant de ce qui s'est passé à Saint-Cloud depuis les négociations :

« Quel triste spectacle nous avons sous les yeux ! Depuis hiers à deux heures et demie, Saint-Cloud est en flammes... »

### Nos Anciens à Rethondes et à Compiègne

Le 8 juillet, deux cars de 45 places chacun quittaient le parvis de Stella Matutina pour une destination inconnue des voyageurs. Ces voyageurs n'étaient autres que 90 Anciens de Saint-Cloud.

Tout le monde était joyeux et chacun cherchait à deviner le but de la promenade au fur et à mesure que la route livrait son secret.

C'est ainsi que le groupe atteignit la « Clairière de l'Armistice ». Visite émouvante pour tous et plus particulièrement pour les anciens combattants de la guerre 1914-1918, ce lieu imprégné de silence leur remémorant les années terribles où furent fauchés dans leur jeunesse tant de leurs camarades !

Le Maire de Compiègne avait eu l'extrême amabilité de mettre à la disposition du groupe le local de la cantine scolaire où chacun put se restaurer tout en se reposant. Le repas se termina dans la gaieté générale et les chansons.

Après cet entr'acte, le groupe fut conduit au « musée de la voiture », fort intéressant. Que de découvertes, depuis le char romain jusqu'à la dernière diligence hippomobile desservant certains quartiers de Paris que bon nombre d'anciens se souvinrent d'avoir utilisée ! Les premières voitures automobiles, les premières bicyclettes figuraient au musée évocateur du passé de la roue.

Le beau temps fut de la partie et tout le monde fut enchanté de cette bonne journée.

La Municipalité remercie la Comtesse de BARTILLAT, Présidente du Parrainage et de l'Aide aux Vieillards, à qui revient l'initiative des lieux de la promenade, qui accompagna les anciens et les gâta au cours du déjeuner et pendant la pause qui précéda le retour.

Cette même promenade est prévue en septembre pour les pensionnaires de la Maison de Retraite Lelégard.

## distinctions honorifiques

J.O. du 10 JUIN 1970 (Décret).

### Ordre National de la Légion d'Honneur

M. DUCHATEAU Jean, Guy  
né en 1917, Sous-lieutenant d'Infanterie  
4, parc de la Bérangère à Saint-Cloud.

J.O. DES DECORATIONS, MEDAILLES ET RECOMPENSES N° 4 DU 19-3-70 :

### Mérite Agricole (Ministère de l'Agriculture

#### Chevalier

M. BELIN Louis, Léon  
Administrateur de Sociétés à Saint-Cloud  
(arrêté du 4-2-70).

J.O. DES DECORATIONS, MEDAILLES ET RECOMPENSES N° 9 du 30-7-70):

### Palmes Académiques (Ministère de l'Education Nationale)

Décret du 23-7-70

#### Officiers

Mlle LOUVIGNY Marguerite, Surveillante générale du Lycée de Saint-Cloud ;

Mme RABOIN Marguerite, Sous-directrice de Collège d'Enseignement Général de Saint-Cloud.

#### Chevaliers

M. BESNARD Georges, Professeur au Lycée de Saint-Cloud ;

M. FAUQUET Maurice, Maître-assistant à l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud ;

Mme NOGET Marie-Thérèse, Maître-assistant à l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud.

### **Médaille d'Honneur Départementale et Communale**

Promotion du 1<sup>er</sup> janvier 1970.

### **Médaille d'Or**

M. Hippolyte NEVEU, Directeur de l'Hôpital de Saint-Cloud.

### **Médaille d'Argent**

M. Marcel PETIT, Conseiller municipal de la Ville de Saint-Cloud ;

Mme Léone GILLET, Agent principal, en mairie.

*Nos félicitations les plus chaleureuses aux personnes ainsi distinguées.*

---

## **NOCES D'OR**

Nous avons le plaisir de signaler que Monsieur et Madame PEAUDECERF, domiciliés 54, rue Gounod à Saint-Cloud depuis 1919, ont fêté leurs noces d'Or, leur mariage ayant été célébré à Saint-Cloud, le 10 janvier 1920.

Tous nos compliments et nos vœux.

---

## **ROLE DE M. CHAVETON**

*au sein du Conseil Général  
des Hauts-de-Seine*

M. CHAVETON a été appelé à représenter l'Assemblée Départementale au sein des organismes dont la liste s'établit comme suit :

- Commission départementale de réforme des agents des collectivités locales.
- Comité d'aménagement de la région parisienne.
- Commission départementale de contrôle des opérations immobilières et de l'architecture.
- Société d'économie mixte pour l'équipement et l'aménagement en région parisienne (anciennement S.E.M.E.A.S.O.) (à titre de membre suppléant).
- Comité technique interdépartemental des transports (à titre de membre suppléant).
- Comité consultatif permanent de la circulation.
- Commission administrative de l'Hôpital départemental « Stell » à Rueil-Malmaison.
- Conseil d'administration du Lycée d'Etat mixte de Saint-Cloud (garçons).
- Conseil d'administration du Lycée d'Etat mixte de Saint-Cloud (filles).
- Conseil d'administration du C.E.S. de Saint-Cloud, 6 bis, rue Jean-Gounod.
- Fédération mondiale des villes jumelées.

## **AU CONSEIL GÉNÉRAL**

### **LES GRANDS OBJECTIFS POUR LE VI<sup>e</sup> PLAN EN VOIRIE ET TRANSPORTS FERRÉS DANS LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

Le VI<sup>e</sup> Plan devrait avoir pour objectif concernant les infrastructures de transports des Hauts-de-Seine de faire le maximum pour rattraper l'inquiétant retard constaté au VI<sup>e</sup> Plan : le seul prolongement de la ligne de métro n° 13 (Porte de CLICHY - Pont de CLICHY) qui était prévu, n'a pas été réalisé. Quant à la voirie rapide, ce sont précisément les trois grandes opérations autoroutières intéressant le département (à savoir : A. 10, A. 13 et A. 14) qui n'ont pas été réalisées.

Sans un effort important, nous accumulerons à la fin du IX<sup>e</sup> Plan le maximum d'inconvénients : perte économique considérable dans la zone la plus active de la région parisienne, difficultés sociologiques résultant d'une aggravation très pénible des conditions de transport des personnes. Nous allons examiner, ci-après, les points sur lesquels l'effort doit particulièrement porter :

### **Transports ferrés**

Face à la tendance au niveau régional à favoriser les opérations concernant les Villes Nouvelles et PARIS, il convient de souligner la priorité de la desserte des zones de la banlieue dense manifestement mal desservies — à savoir, en ce qui concerne les Hauts-de-Seine, l'extrême Nord du département et toute la zone Sud.

Au VI<sup>e</sup> Plan, le minimum à réaliser serait :

- Pour le Nord, le prolongement jusqu'au Pont de CLICHY de la ligne 13 bis ;
- Pour le Sud, le démarrage du prolongement en banlieue de la ligne n° 14 ;
- En outre, la ligne ISSY-Plaine - PUTEAUX doit être prolongée de PUTEAUX jusqu'à la DEFENSE. Il convient de rappeler, à cette occasion, que le Conseil Général a adopté le principe d'un concours financier pour cette opération.

### **Voirie**

L'inquiétant retard pris dans les Hauts-de-Seine dans le domaine de la voirie doit être rattrapé au VI<sup>e</sup> Plan. La circulation automobile a considérablement augmenté les dernières années et le développement des zones plus lointaines va se réduire par une charge de plus en plus insupportable sur le réseau du département. Le Sud est menacé d'asphyxie, le développement du Nord est bloqué par le problème des franchissements de Seine. Enfin à la fin du VI<sup>e</sup> Plan, la zone de la Défense, qui sera en pleine activité, aboutira, si rien n'est fait, à étouffer la zone centrale. Aussi, le minimum à réaliser paraît-il être :

1<sup>o</sup>) Equipement au Sud du département :  
Il est indispensable de créer, en dehors de A. 6 - H. 6, une nouvelle sortie Sud de PARIS et de desservir un secteur d'un demi-million d'habitants asphyxiés par la saturation du réseau routier.

Les palliatifs retenus pour l'éclatement de A. 10 à partir de la FOLIE-EN-BESSIN sont de plus notablement insuffisants. Le passage de ce trafic par la dé-

viation de BRIMBORION, le Pont de SEVRES et BOULOGNE ne pourra, normalement, pas être assuré durant de nombreuses années.

Les terrains vont être prochainement disponibles et les travaux peuvent démarrer en 1972 entre PARIS et BAGNEUX autoroute A. 10.

Il faut, en outre, réaliser la déviation de CHATE-NAY-MALABRY, seule réponse à l'accroissement du trafic entre VERSAILLES, VELIZY et RUNGIS - ORLY.

2°) Dégagement de la Boucle de GENNEVILLIERS :

Le trafic engendré par le Port de GENNEVILLIERS, constitué de poids lourds, vient se surajouter au trafic propre à la Boucle de GENNEVILLIERS, très peuplé et très industrialisé. D'ores et déjà, les passages de Seine constituent un des points les plus noirs de toute la région parisienne. Le développement du trafic du Port dans les prochaines années ne pourra qu'accroître encore ce très grave défaut.

Deux projets doivent être mis en œuvre dès le début du VI<sup>e</sup> Plan pour y remédier :

- La liaison Port de GENNEVILLIERS - Carrefour Pleyel en poursuivant la rocade A. 86.
- La reconstruction des Ponts de CLICHY — Ponts vétustes à charge limitée et qui peuvent, d'un jour à l'autre, être condamnés. Leur reconstruction liée au débouché de la rue des Bas à ASNIERES - GENNEVILLIERS, assurera le débouché vers PARIS des zones d'urbanisation récente d'ASNIERES-Nord, GENNEVILLIERS-Nord et COLOMBES et un deuxième exutoire du Port.

3°) Aménagement autoroutier sur l'Avenue de Neuilly (A. 14) :

La circulation induite par la Défense en 1975 atteindra 10 000 véhicules et ne peut être assurée que par transformation autoroutière de l'Avenue de Neuilly. Compte tenu des délais nécessaires aux travaux, la décision de cet équipement ne peut être remise plus longtemps. Sans cette autoroute, l'aménagement de la Défense tournera à la catastrophe.

4°) Il va de soi que le prolongement de A. 13 doit, en outre, être réalisé dès le début du Plan pour désengorger le bas de SAINT-CLOUD, le Pont de SAINT-CLOUD et BOULOGNE.

\*

Si ces grands aménagements ne sont pas tous réalisés, la situation en fin du VI<sup>e</sup> Plan (circulation majorée probablement de 40 % au minimum sans compter les cas exceptionnels constitués par le Port de GENNEVILLIERS et l'E.P.A.D.), sera partout dans les Hauts-de-Seine caractérisé par des embouteillages indescriptibles.

Il va de soi qu'outre ces grands aménagements, le département devra poursuivre de très gros efforts sur la voirie départementale, les seules voies rapides ne pouvant maîtriser l'ensemble du problème. Citons, notamment, la poursuite de la voie rive gauche de Seine à la voie intercommunale ASNIERES - GENNEVILLIERS — la reconstruction du Pont de PUTEAUX — un développement de la voirie à RUEIL, SAINT-CLOUD et GARCHES — l'équipement progressif du C.D. 50 — le démarrage de la rocade intercommunale à CLAMART et BAGNEUX.

## Création d'une Sous-Préfecture à Boulogne-Billancourt

Le Préfet des Hauts-de-Seine,

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 28 pluviôse An VIII, concernant la division du territoire français et l'administration ;

VU le décret n° 64-250 du 14 mars 1964, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les départements et à la déconcentration administrative ;

VU l'instruction générale du Premier Ministre et du Ministre d'Etat chargé de la réforme administrative du 26 mars 1964 pour l'application dudit décret ;

VU la loi n° 64-707 du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne ;

VU la décision du Ministre de l'Intérieur en date du 27 novembre 1969 mettant M. Paul GALES, Administrateur Civil hors classe, à la disposition du Préfet des Hauts-de-Seine ;

SUR la proposition du Secrétaire Général des Hauts-de-Seine :

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est créé à Boulogne-Billancourt une délégation de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

**Article 2 :** Le ressort territorial de cette délégation s'étend aux communes suivantes : Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, **Saint-Cloud**, Sèvres, Vaucresson et Ville-d'Avray.

**Article 3 :** M. Paul GALES, Administrateur Civil hors classe, est chargé de la direction de la délégation de la Préfecture des Hauts-de-Seine à Boulogne-Billancourt.

**Article 4 :** A ce titre, M. Paul GALES assure l'instruction et la préparation des décisions préfectorales relatives à l'administration locale et se rapportant aux affaires suivantes :

— Dans la mesure où ils sont de la compétence du Préfet, tous arrêtés, délibérations, actes, décisions, marchés et documents divers émanant des assemblées et autorités municipales, des commissions administratives, conseils d'administration, autorités diverses, des établissements publics communaux et intercommunaux ;

— Budgets communaux ou assimilés ;

— Emprunts et garanties d'emprunts contractés par les communes et les collectivités assimilées ;

— Déclaration d'utilité publique, d'acquisitions amiables ;

— Classement, déclassement, redressement, prolongement, élargissement, suppression des voies et places publiques, établissement et modification des plans d'alignement des voies publiques communales ;

— Fixation de la liste des emplois permanents des communes, des effectifs et des traitements du personnel communal ;

— Création de syndicats intercommunaux et de districts urbains ;

— Actes soumis à la tutelle administrative et financière des collectivités intéressées.

**Article 5 :** Le Secrétaire Général des Hauts-de-Seine et l'Administrateur Civil hors classe mis à la disposition du Préfet des Hauts-de-Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Nanterre, le 24 juin 1970.

Le Préfet,  
Claude BOITEL.

## CONCOURS CONNAISSANCE DE SAINT-CLOUD

### Règlement du concours

I — Il est ouvert à tous les lecteurs du Bulletin Municipal, domiciliés à SAINT-CLOUD, dans les numéros de mars, juin et septembre 1970, un grand concours intitulé

« Connaissance de SAINT-CLOUD »

II — Ce concours est doté des prix suivants :

**1<sup>er</sup> prix** : un voyage pour 2 personnes aller et retour en avion à ROME/FRASCATI (4 jours) ;

**2<sup>e</sup> prix** : un voyage pour 2 personnes aller et retour en avion à LONDRES/MAIDENHEAD (3 jours) ;

**3<sup>e</sup> prix** : un voyage pour 2 personnes aller et retour en avion à BONN/BAD GODESBERG (3 jours) ;

**22 lots** : articles ménagers ;

**20 livres** : « Saint-Cloud, Cité Historique » ;

**5 gravures** sur Saint-Cloud.

III — Les concurrents auront à satisfaire aux épreuves suivantes :

a) Dans chaque numéro des bulletins de mars, juin et septembre 1970, donner la réponse exacte à une question d'histoire se rapportant à la ville de Saint-Cloud ;

b) Relever dans chacun des numéros une phrase insolite n'ayant pas de rapport précis avec le texte dans lequel elle sera insérée ;

c) Relever dans un article désigné pour chacun des numéros, une erreur de chiffre (date, superficie, adresse d'un établissement ou d'un service connu) ;

d) Classer d'après une liste des réalisations municipales, donnée dans le numéro de septembre 1970, celles-ci suivant l'intérêt que chaque concurrent leur donne dans la vie communale.

IV — Les réponses devront obligatoirement être portées sur les bulletins-réponses insérés dans chaque numéro. Elles pourront être envoyées après la parution de celui-ci, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> mai, le 1<sup>er</sup> août et le 1<sup>er</sup> novembre, ou en fin de concours, à une date limite, fixée dans le numéro de septembre, le cachet de la poste faisant foi.

V — Pour départager les concurrents, une question subsidiaire sera posée dans le numéro de septembre 1970.

VI — Les réponses à toutes les questions posées et la liste type correspondant au « D » du paragraphe III, seront déposées avant la parution de chaque bulletin chez M<sup>e</sup> COHEN, Huissier, qui assurera la surveillance des opérations de dépouillement.

VII — Les élus municipaux ainsi que le personnel des services de la mairie et leur famille ne peuvent prendre part au concours.

VIII — Les résultats ainsi que la liste des gagnants seront diffusés dans le numéro de décembre 1970 du Bulletin Municipal et communiqués à la Presse.

IX — Toute personne participant au concours en accepte le règlement.

### Réponses à porter sur le bulletin n° 3 encarté dans le présent numéro

1<sup>o</sup> Questions historiques de connaissance locale :

a) A quelle date fut incendié le château de SAINT-CLOUD ?

b) Quel était le nom du maire de SAINT-CLOUD en exercice à la fin du Second Empire ?

c) Quel est le nom du Docteur de SAINT-CLOUD qui fut mortellement blessé en allant porter secours à un malade ?

2<sup>o</sup> Une phrase insolite est à relever dans l'un des articles du bulletin. Elle est insérée dans un texte où elle n'a aucun rapport à se trouver.

3<sup>o</sup> Dans l'article « Au Conseil Général » s'est glissée une mention erronée.

4<sup>o</sup> Parmi les réalisations municipales suivantes, veuillez les indiquer suivant l'intérêt que vous estimerez qu'elles présentent dans la vie communale :

- achèvement du réseau d'égouts
- Centre social de la Passerelle
- ensemble immobilier garage municipal (rond-point H.-Chrétien et rue Tissot)
- Collège d'Enseignement Technique
- Opérations de voirie : avenue Foch, avenue de Longchamp, avenue du Général-Leclerc
- parking rue des Ecoles, rue Hébert
- doublement de la rue du Calvaire
- Musée Culturel International, Bibliothèque et square
- rénovation et agrandissement de l'Hôtel de Ville
- Centre alpin de TAMIE
- tunnel sous la place Clemenceau
- halte-garderie de Montretout

### Question subsidiaire

Quel est, à votre avis, le chiffre du tirage du présent numéro du Bulletin Municipal ?

**N.B.** — Les personnes qui désirent participer à ce concours sont invitées à adresser sous enveloppe cachetée leur réponse à la Mairie de SAINT-CLOUD en indiquant « Grand concours de la connaissance de SAINT-CLOUD - bulletin-réponse n° 3 » et ce, avant le 15 novembre minuit, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Si des lecteurs désireux de participer à ce concours n'ont pas en leur possession les bulletins-réponses n° 1 et 2, ils sont priés de les réclamer à la mairie qui les leur fera parvenir par retour de courrier.

## POLICE MUNICIPALE

*inscriptions sur la chaussée et les édifices publics*  
**RÉPRESSION**

M. Georges Rougeron demande à M. le ministre de la Justice si les inscriptions tracées à la peinture sur les édifices publics et la chaussée constituent un délit (Question du 7 juin 1969).

**Réponse** : Selon l'article R. 38 du Code Pénal, seront punis d'une amende de 60 F à 400 F et, en

autre, éventuellement, d'un emprisonnement pendant huit jours au plus, ceux qui, sans autorisation de l'administration, auront, par quelque procédé que ce soit, effectué des inscriptions ou tracé des signes ou dessins sur un bien meuble ou immeuble du domaine de l'Etat ou des collectivités publiques. L'infraction ainsi définie constitue une contravention de quatrième classe. Par ailleurs, l'article 257 du Code Pénal réprime notamment la dégradation des monuments, statues et autres objets destinés à l'utilité ou à la décoration publique. La jurisprudence considère que cette disposition est applicable lorsque les inscriptions sur une chaussée ou un monument public ont été faites avec un produit altérant la substance des biens. L'infraction ainsi définie constitue un délit, puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende 500 F à 2 000 F (J.O., DS du 15 août 1969).

## GARDERIE MUNICIPALE

La garderie municipale qui fonctionnait tous les jeudis après-midi de 14 h à 17 h, recevra à nouveau les enfants âgés de 3 à 7 ans à partir du 17 septembre 1970.

La garderie abandonne cette année le local qu'elle occupait avenue des Villes Jumelées, pour s'installer au centre social de la Passerelle, 2, rue de l'Yser.

En conséquence, le car ramassera les enfants aux endroits et aux heures suivants :

13 h 30 - Devant l'église Stella Matutina.

13 h 35 - Place Magenta.

13 h 40 - Angle boulevard de la République, rue Michel-Salles.

13 h 45 - Place Clemenceau.

13 h 50 - Groupe H.L.M. rue du 18-Juin.

Les enfants des quartiers des Coteaux et de la Passerelle se rendront directement à la garderie à 14 heures.

*Nous pensons intéresser nos lecteurs en attirant leur attention sur la nouvelle réglementation concernant le permis de construire et le certificat de conformité. En effet la procédure en usage jusqu'alors a été complètement modifiée par les textes dont on trouvera l'essentiel ci-dessous.*

### PERMIS DE CONSTRUIRE ET CERTIFICAT DE CONFORMITE

**Nouvelle réglementation.** — Deux décrets n°s 70-446 et 70-447 du 28 mai 1960 donnent une nouvelle synthèse des diverses dispositions relatives aux formes, conditions et délais qui doivent être respectés pour obtenir un permis de construire et le certificat de conformité qui fait suite à l'achèvement des travaux.

Le décret antérieur du 13 septembre 1961 est abrogé, à la seule exception du titre 1 bis concernant la Conférence permanente du permis de construire. Les nouveaux textes comportent un certain nombre de mesures de simplification et de décentralisation administrative.

### LE PERMIS DE CONSTRUIRE

(Décret n° 70-446 et arrêté du 28 mai 1970)

La loi du 3 janvier 1969 a supprimé le permis de construire dans un certain nombre de cas, notamment pour les constructions édifiées par les organismes H.L.M. ou pour celles à entreprendre dans certaines parties du territoire (Z.A.C., lotissements, etc.). Lorsque le permis demeure obligatoire, sa délivrance doit intervenir en principe dans des délais plus rapides.

**Suppression de l'accord préalable.** — L'un des points essentiels

de la réforme résulte de la suppression de l'accord préalable qui, depuis la loi d'orientation foncière, est apparemment devenu inutile.

**Demande de permis de construire.** — La demande de permis de construire doit préciser :

- l'identité du constructeur ;
- la situation et la superficie du terrain où seront édifiées les constructions ainsi que l'identité du propriétaire du terrain si ce dernier n'est pas le constructeur lui-même ;
- la nature des travaux et la destination des constructions ;
- la densité de construction et le cas échéant, tous les éléments nécessaires au calcul de la taxe locale d'équipement.

**Constitution du dossier.** — A la demande de permis de construire doivent être joints :

- le plan de situation du terrain ;
- le plan de masse des constructions à édifier ou à modifier ;
- les plans des façades ;
- lorsqu'il s'agit de constructions à usage industriel d'une superficie de planchers égale ou supérieure à 2 000 m<sup>2</sup>, une notice de renseignements relatifs à l'entreprise, à la destination des locaux et à l'effectif du personnel qui y sera employé. Si les constructions projetées sont soumises à l'agrément ministériel (ce qui est notamment le cas dans la région parisienne), la décision d'agrément doit être jointe à la demande de permis de construire ;
- le cas échéant, tous les éléments nécessaires au calcul de la redevance instituée par la loi du 2 août 1960 ;
- s'il s'agit d'immeubles de grande hauteur ou d'établissements ouverts au public, les documents nécessaires à la formulation de l'avis de la Commission consultative départementale de la protection civile ;
- les contrats ou décisions relatifs à l'institution des servitudes de cour commune ou de minoration de densité, lorsque l'édification des constructions est subordonnée à la création desdites servitudes.

**A qui adresser la demande de permis de construire ?** — La demande de permis de construire et le dossier qui l'accompagne sont établis en trois exemplaires. L'un des exemplaires est adressé au maire de la commune où les constructions doivent être édifiées. Les deux autres sont envoyés au Directeur départemental de l'Équipement.

L'envoi sous pli recommandé avec accusé de réception peut être remplacé par un dépôt contre décharge.

**Instruction de la demande.** — a) Avis du maire. Dans le mois de la réception de la demande, le maire fait connaître son avis au Directeur départemental de l'Équipement. Cet avis motivé doit être communiqué au Préfet s'il est défavorable. Il est réputé favorable s'il n'est pas intervenu dans le délai prévu.

b) Communication au demandeur du numéro d'enregistrement de la demande et du délai d'instruction du dossier. Si le dossier est complet, le Préfet fait connaître au demandeur dans les quinze jours de la réception de la demande par le Directeur départemental de l'Équipement, le numéro d'enregistrement du dossier et la date avant laquelle la décision devra être notifiée.

La lettre du Préfet avise le constructeur que si aucune décision ne lui était communiquée dans le délai prévu, ladite lettre vaudrait permis de construire, les travaux pouvant alors être entrepris conformément au projet déposé.

Il s'agit d'une innovation qui permet au constructeur de savoir très rapidement le délai à l'expiration duquel il sera fixé sur le sort réservé à sa demande de permis de construire.

Bien entendu, si le dossier est incomplet, le Préfet doit inviter le demandeur, par lettre recommandée et dans les 15 jours de la réception de la demande, à fournir les pièces complémentaires ; le point de départ du délai d'instruction du dossier se trouve alors retardé jusqu'à la réception desdites pièces.

c) Instruction de la demande par le Directeur départemental de l'Équipement. Le Directeur départemental de l'Équipement procède à l'instruction du dossier et consulte tous les organismes ou administrations intéressés par le projet.

Lorsqu'il s'agit de constructions à usage industriel d'une superficie de planchers égale ou supérieure à 2 000 m<sup>2</sup>, il doit recueillir l'avis du ministre chargé de l'aménagement du territoire (ou éventuellement du Préfet de région agissant par délégation).

d) Délais d'instruction. En principe, le délai d'instruction est fixé à deux mois.

Il est porté à trois mois si la demande concerne la construction de plus de 200 logements, ou de locaux industriels ou commer-

ciaux dont la superficie de planchers est égale ou supérieure à 2 000 m<sup>2</sup>.

En outre, le délai est majoré d'un mois lorsqu'il y a lieu de consulter des services dépendant de ministres autres que le ministre de l'Équipement et du Logement ou de consulter des commissions départementales ou régionales. La même majoration d'un mois est appliquée lorsqu'il y a lieu d'introduire une dérogation.

Enfin, le délai est porté à six mois quand il convient de consulter une commission nationale.

Il existe également des délais particuliers lorsqu'il faut prendre l'avis du ministre chargé des monuments historiques et des sites.

**Autorités compétentes pour délivrer le permis de construire.** —

a) La décision est théoriquement de la compétence du maire, sauf dans les cas énumérés ci-après ;

b) Elle est de la compétence du Préfet :

— pour les constructions édifiées pour le compte de l'État, des collectivités publiques, ou des concessionnaires de services publics ;

— pour les constructions à usage industriel, commercial ou de bureaux, lorsque la superficie de planchers est égale ou supérieure à 1 000 m<sup>2</sup> (notons par conséquent, que la compétence du maire qui était jusqu'alors limitée à 500 m<sup>2</sup>, se trouve maintenant portée à 1 000 m<sup>2</sup> et que d'autre part, le Préfet a pouvoir de décision au-delà de 1 000 m<sup>2</sup> sans limitation, sauf le cas particulier visé au paragraphe c) ci-après :

— pour les immeubles de grande hauteur ;

— lorsque est imposée au constructeur l'obligation de participer financièrement aux dépenses d'équipement public ou de céder gratuitement des terrains ;

— lorsque la construction des bâtiments s'accompagne d'une division du terrain ;

— lorsque le permis est accordé par dérogation aux prescriptions des plans d'urbanisme ou d'occupation des sols, des cahiers des charges des lotissements ou des dispositions réglementaires relatives à l'urbanisme ;

— lorsque le maire et le directeur départemental de l'Équipement ont émis des avis en sens contraire ;

— lorsqu'il y a lieu de prendre une décision de sursis à statuer.

c) la décision est de la compétence du Ministre de l'Équipement et du Logement pour les constructions à usage industriel dont la superficie de planchers est égale ou supérieure à 2 000 m<sup>2</sup>, dans le cas où le Ministre chargé de l'aménagement du territoire a émis un avis défavorable.

Remarque. Le Ministre de l'Équipement et du Logement peut évoquer tout dossier, quelle que soit l'autorité normalement habilitée à prendre la décision.

**Notification de la décision.** — L'autorité compétente pour statuer sur la demande se prononce par arrêté, lequel est notifié directement au demandeur par lettre recommandée avec accusé de réception.

Copie de l'arrêté est transmise en même temps au directeur départemental de l'Équipement ainsi qu'au maire lorsque celui-ci n'est pas l'auteur de la décision.

**Péremption et prorogation du permis de construire.** — Le permis de construire est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai d'un an à compter de la date de la délivrance expresse ou tacite du permis de construire. Il en est de même si les travaux sont interrompus pendant plus d'un an.

Le permis peut toutefois être prorogé pour une nouvelle année sur demande de son bénéficiaire formulée avant l'expiration du délai de validité, s'il s'avère que les prescriptions de l'Urbanisme et les servitudes de tous ordres auxquelles est soumis le projet, n'ont pas évolué de façon défavorable.

La demande de prorogation formulée par lettre en double exemplaire est adressée au maire et au directeur départemental de l'Équipement. La prorogation est acquise automatiquement si aucune décision n'a été notifiée au demandeur dans un délai de deux mois.

**Affichage du permis de construire.** — Mention du permis de construire doit être affichée sur le terrain dès sa délivrance et pendant toute la durée du chantier. Cet affichage, assuré par les soins du titulaire du permis, doit avoir lieu sur un panneau rectangulaire de dimensions supérieures à 80 cm indiquant le nom ou la raison sociale du bénéficiaire, la date du permis de construire et la nature des travaux.

En outre, dans les huit jours de la notification du permis de construire, un extrait de celui-ci doit être affiché à la mairie

pendant deux mois. Un arrêté du 28 mai 1970 ajoute que pendant la durée de l'affichage à la mairie et jusqu'à l'expiration d'un délai de un an et un mois après cet affichage, toute personne intéressée peut consulter certaines pièces du dossier (demande de permis de construire, plan de situation, plan de masse, plan de façade, arrêté accordant le permis, etc.).

Sanctions. L'inobservation des mesures de publicité est punie d'une amende de 400 à 2 000 F.

**Entrée en vigueur.** — Les dispositions du décret du 28 mai 1970 s'appliqueront aux demandes de permis de construire formulées à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1970.

#### LE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

(Décret n° 70-447 et arrêté du 28 mai 1970)

**Déclaration d'achèvement des travaux.** — Dans les 30 jours qui suivent l'achèvement des travaux, une déclaration attestant cet achèvement doit être établie suivant modèle figurant en annexe de l'arrêté du 28 mai 1970. La déclaration est signée par le constructeur. Un architecte ou une personne physique reconnue compétente doit certifier la conformité des travaux soit avec le permis de construire, soit avec les règlements d'urbanisme. La déclaration, établie en deux exemplaires, est adressée simultanément au maire et au directeur départemental de l'Équipement, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Contrôle et délivrance du certificat de conformité.** — Le directeur départemental de l'Équipement s'assure, s'il y a lieu par un récolement des travaux, que ceux-ci sont bien conformes aux autorisations données et aux règlements en vigueur. Le récolement est obligatoire s'il s'agit de travaux réalisés sous le régime de la déclaration préalable ou de travaux soumis à certaines dispositions spéciales (par exemple protection des monuments historiques et des sites).

Si les constructions ont été effectuées dans des conditions régulières, le directeur départemental de l'Équipement délivre le certificat de conformité dans un délai de trois mois. Au cas contraire, le constructeur est avisé dans le même délai des motifs pour lesquels le certificat ne peut être accordé ; cet avis rappelle les sanctions encourues.

(Décrets n°s 70-446 et 70-447 et arrêtés du 28 mai 1970, J.O. du 31 mai, pp. 5064 et s.).

(La Revue Fiduciaire n° 1185).

---

## NOS MUSÉES

Le Musée d'Histoire Locale installé en Mairie, (Conservateur : M. Robert HARDOUIN ; Conservateur-Adjoint : M. André MARIE), est ouvert au public les mardis et jeudis de 14 h à 15 h 30 et sur demande spéciale adressée à Monsieur le Conservateur.

Musée Culturel International installé 36, rue Dailly, Fondation Charles OULMONT, ouvert chaque jour de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30 sauf les dimanches et lundis.

---

## DÉCORATION FLORALE

Nous avons remarqué avec satisfaction que de nombreux habitants de notre ville avaient fait un effort particulier ces derniers mois pour lui donner un aspect encore plus attrayant en fleurissant leur balcon et en présentant aux yeux des passants des jardins agréablement ornés.

Qu'ils en soient remerciés. Nous espérons que cet effort sera encore plus marqué l'année prochaine.

---

## Avis transfert Cours des Coteaux

A noter que le Cours des Coteaux, anciennement établi : 66, boulevard Sénart, est, à dater de la rentrée scolaire, installé : 29, avenue Bernard-Palissy.

## Avis Caisse assurance maladie

La 6<sup>e</sup> Circonscription Administrative de la Caisse Primaire Centrale d'Assurances Maladie de la Région Parisienne : 7, rue Léo-Delibes, PARIS (16<sup>e</sup>), recherche du personnel (hommes ou femmes) parmi les titulaires du B.E.P.C. ou du Baccalauréat, âgé d'au moins 18 ans.

— Formation de Techniciens rémunérés et assurée par l'Organisme.

— Pour les titulaires du B.E.P.C., possibilité d'accès aux cours de cadres, après examen, sous réserve d'avoir 20 ans.

— Pour les bacheliers, embauchage au 3<sup>e</sup> échelon de la hiérarchie des employés et admissions au cours de cadres sans examen, dans un délai variant entre 13 et 23 mois, sous réserve d'avoir 20 ans.

---

## AVIS

Pour appeler les services de la mairie, vous disposez désormais de 5 lignes téléphoniques :

**604 03-64**

**605 42-05 (3 lignes)**

**825 90-00**

\*

Nous vous informons que le Commissariat de Police Municipale du 26<sup>e</sup> Arrondissement et le Commissariat de Police Administrative et Judiciaire de Sèvres sont transférés au :

**4, avenue de l'Europe**

**92 - SEVRES**

**Tél. : 626 47-25**

---

## Saviez-vous que . . . .

La Société FINEXTEL, parmi ses premières réalisations, va construire un nouveau centre téléphonique automatique à SAINT-CLOUD de 4.000 lignes d'abonnés ?

---

## ENSEIGNEMENT MÉNAGER

L'ECONOMIE FAMILIALE (Enseignement Ménager) de la CAISSE CENTRALE d'ALLOCATIONS FAMILIALES de la REGION PARISIENNE invite les dames et jeunes filles à bénéficier des activités diverses organisées à leur intention, avec la collaboration de la municipalité.

Elles les intéressent si elles cherchent :

- à rester élégantes à moindre frais (cours de coupe et couture),
- à mieux se nourrir pour rester en bonne santé,

- à s'organiser pour créer un bon équilibre familial,
- à préparer leurs enfants à leur vie de demain,
- à les informer pour mieux les adapter à la vie moderne.

Ces activités se présentent sous forme de :

- séances hebdomadaires,
- sessions,
- conférences,
- permanences pour conseils variés.

**Centre culturel** : 14, rue des Ecoles :  
chaque vendredi à 14 heures.

**Centre de la Croix-Rouge** : 175, bd de la République :  
chaque lundi à 14 heures pour les anciennes inscrites,

chaque mercredi à 14 heures pour les nouvelles inscrites.

Une permanence ménagère ainsi que des sessions fonctionnent régulièrement au **Centre Social**, rue de l'Yser, chaque lundi à 9 heures.

Reprise de toutes ces activités, avec une réunion générale :

14, rue des Ecoles, vendredi 25 septembre à 14 h.

Puis renseignements aux lieux, jours et heures indiqués ci-dessus.

---

## GROUPE D'INITIATION MUSICALE

Créé en 1965 par Pierre FARAGGI, le Groupe d'Initiation Musicale a été constitué en Association en 1970.

Placé sous la présidence d'honneur de M. Raymond MONSEL, son Conseil d'Administration est ainsi constitué :

Président : M. P. FARAGGI.

Vice-Président : M. E. d'AURIOL.

Secrétaire Générale : Mlle N. FERSANCOURT des LIONS.

Trésorier : M. P. LAISNEY-LAHERONNIERE.

Ce Conseil est assisté de :

— 2 parents d'élèves : Mme M. MASSON - Mme J. PERRIN ;

— un représentant des Directeurs d'études : M. A. LOEWENGUTH ;

— un représentants des Professeurs assistants.

Un Comité d'honneur a été constitué et se trouve composé de personnalités qui ont marqué leur intérêt pour l'activité de l'Association. Il s'agit de :

M. Marcel LANDOWSKY, Inspecteur Général de la Musique.

M. Francis CHAVETON, Conseiller Général des Hauts-de-Seine, Maire de Saint-Cloud.

M. Jacques BAUMEL, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre.

M. Marcel BEUSTEIN BLANCHET, Président de PUBLICIS, Président Fondateur de la FONDATION de la VOCATION.

M. Eric HEIDSICK.  
Mme Yvonne LEFEBURE.  
Mme Magda TAGLIAFERO.  
M. Alfred LOEWENGUTH.  
Mme Lily LASKINE.

### Enseignement instrumental

Il est donné sous la direction des Maîtres suivants :  
**Piano** : Pierre FARAGGI, assisté de J. QUEYROUX, M. ROCHE.

**Violon** : Alfred LOEWENGUTH, assisté de M. LEGRAIN, Mlle C. JEROME.

**Violoncelle** : Roger LOEWENGUTH, assisté de Mme CREPIN.

**Harpe** : Lily LASKINE, assistée de M.A. AUFRAY.

**Flûte traversière** : Maxence LARRIEU, assisté de Y. QUEYROUX, P. GINZBURG.

### Enseignement gratuit et bourses d'études

Après accord pris avec la Municipalité, un cours gratuit d'initiation, selon les méthodes de Pierre FARAGGI, fonctionnera dès octobre, sous la direction d'Yves QUEYROUX. Il sera réservé à 20 élèves des écoles publiques de Saint-Cloud, âgés de 7 à 9 ans et sélectionnés par des tests d'études. Les élèves sélectionnés devront, toutefois, verser une cotisation annuelle de 50 francs.

### Formation de l'auditeur et culture musicale

Un cycle de cours destinés aux lycéens et étudiants fonctionnera à partir de la rentrée. L'enseignement sera gratuit, mais les élèves devront verser à l'Association une cotisation annuelle de 50 francs.

Parmi les sujets traités :

- les instruments de l'orchestre ;
- orchestres de chambre et différentes formations ;
- évolution de l'orchestre symphonique ;
- les formes musicales ;
- l'œuvre de Jean-Sébastien BACH.

\*

### Résultats obtenus

Le GROUPE D'INITIATION MUSICALE a fait l'objet de plusieurs émissions à la TELEVISION FRANÇAISE.

— Anne CHEMLA, 11 ans,

— Claudine MASSON, 10 ans,

ont été engagées par l'O.R.T.F. pour participer, en solistes, à l'émission : « Les jeunes invités de la Musique ».

Le GROUPE D'INITIATION MUSICALE a été « finaliste » du concours inter-conservatoires organisé par l'O.R.T.F. Celui-ci se trouve confronté avec des Etablissements officiels ayant de 300 à 1 000 élèves et existant depuis parfois plus de 20 ans.

Après le succès de l'expérience qui s'est déroulée

en MAI dernier dans les écoles communales de SAINT-CLOUD (présentation par Pierre FARAGGI dans le cadre des horaires scolaires de l'ensemble de Cuivres Gabriel MASSON de l'OPERA), le GROUPE D'INITIATION MUSICALE s'est vu confier, cette année, par la Municipalité, l'organisation de 15 concerts dans les différents Groupes scolaires.

Un enregistrement réalisé au cours du concert d'élèves donné en JUIN 1969 a fait l'objet d'un disque, dont un certain nombre d'exemplaires sont à la disposition du public, par l'intermédiaire de la Discothèque Municipale : 36, rue Dailly à Saint-Cloud.

Pour tous renseignements concernant les bourses d'études et les cours gratuits, s'adresser à la MAIRIE de SAINT-CLOUD, Service de la Jeunesse et des Sports, et au Secrétariat permanent de l'Association, téléphone : 603-71-30.

## KELLY MÉMORIAL

Sous la présidence de Mlle Marcelle THOMAS, fondateur, comme chaque année a eu lieu, le 11 juin dernier, l'émouvante cérémonie du KELLY MEMORIAL au cimetière américain de SURESNES.

Ci-dessous, le discours prononcé par M. CHAVETON, Maire de SAINT-CLOUD, lors de cette cérémonie.

*Monsieur le Ministre,*

*Monsieur l'Ambassadeur,*

*Messieurs les représentants des Hautes Autorités Civiles et Militaires, étrangères et françaises,*

*Madame la Présidente du Kelly Mémorial,*

*En fondant le Kelly Mémorial, vous avez voulu plus et fait mieux qu'exalter la mémoire du premier Soldat allié venu pour dégager notre ville de Saint-Cloud de l'emprise ennemie et tombé sous les coups d'une tragique méprise.*

*Vous avez voulu plus et fait mieux que rendre hommage et payer à une des plus nobles victimes de la guerre, notre dette de reconnaissance.*

*Vous avez voulu entretenir le souvenir de la libération de Paris par les soldats de France et des Etats-Unis, frères d'armes qui luttèrent avec le même courage et le même enthousiasme.*

*Le Kelly Memorial Committee a eu la délicate pensée de retenir le nom du Staff sergeant Lawrence Russel Kelly, comme étant le plus digne de perpétuer pour nos enfants le témoignage toujours vivant de l'amitié de deux peuples conclue en des heures d'épreuves et scellée dans le sacrifice.*

*Certains peuvent garder la nostalgie de la belle cérémonie qui se déroulait naguère aux Invalides. Si nous devons regretter la décision qui a rompu en 1966 une tradition bien établie, reconnaissons que dans ce cimetière américain, au flanc de ce mémorial du Mont-*



Valérien, qui représente tant pour nous, non loin de cet autre haut lieu qu'est le monument de l'Escadrille La Fayette où reposent aussi « peaceful in ther glory » d'autres héros animés du même idéal, le cadre qui s'offre à nous pour cette cérémonie du souvenir est vraiment digne de Lawrence Kelly. Je rappelle qu'il fut blessé 35 fois avant de recevoir, sur la première jeep qui avait traversé Saint-Cloud, la balle fatale dont il devait succomber par la suite le 1<sup>er</sup> octobre 1946.

Que ce soit ici, que ce soit à Altoona, en Pennsylvanie, sa ville natale, au cimetière national d'Arlington, le sergent Kelly, à la renommée immense, est bien le héros-type, le soldat modèle dont le sang a achevé de cimenter cette amitié franco-américaine.

Ce garçon sympathique, cet invalide stoïque et de bonne humeur, est le symbole du soldat américain tombé en libérateur de la France et dont le sacrifice inoubliable féconde encore les relations entre nos deux pays.

Cette cérémonie d'aujourd'hui me fait reporter à décembre 1967. Ce jour-là, au lycée américain de Saint-Cloud, montaient simultanément aux deux mâts des deux écoles contiguës, l'américaine et la française, nos deux drapeaux. Je disais aux enfants rassemblés pour la circonstance: « Rappelez-vous ces deux drapeaux, ils dureront plus longtemps qu'aucun homme actuellement vivant. » Ces deux drapeaux flottant côte-à-côte, sont le symbole de la plus longue et de la meilleure amitié qui ait jamais existé entre deux nations.

C'est pour que cette réalité demeure, que Lawrence Kelly a fait le sacrifice de sa vie. C'est pour ne pas faillir à cet idéal qu'à l'heure actuelle al Soldat américain, à l'autre extrémité de la terre, se bat pour le monde libre. Le Staff Sergeant Kelly ne nous pardonnerait pas de l'oublier.

---

Jules SÉNARD, Homme d'État  
ancien Maire de Saint-Cloud

### CONFERENCE

Sous les auspices de l' « Entraide des Membres de la Légion d'Honneur » et dans le cadre des activités culturelles de la Ville, « L'ASSOCIATION DES AMIS DE SAINT-CLOUD » invite gracieusement nos concitoyens à venir écouter l'orateur bien connu, Jean JOUBERT, historien-mémorialiste, qui prononcera l'origine conférence littéraire dont il est l'auteur singulier :

#### « Madame BOVARY »

— le célèbre procès où Gustave Flaubert fut défendu par Jules SENARD, Maire de Saint-Cloud de 1871 à 1874, grand homme d'État « qui avait bien mérité de la Patrie » — **le samedi 24 octobre 1970, à 18 heures, à la Bibliothèque Municipale, 36, rue Dailly** (où s'élevaient jadis la « Maison de l'Electeur » et le Château dit « de Béarn »).

---

### CARNET DE DEUIL

Le Docteur Marie ISSERLIS n'est plus. Elle s'est éteinte le 17 juillet 1970.

Née en Russie, le 27 octobre 1884, elle vient seule en France en 1903, pour faire à Paris ses études de médecine et reçoit son diplôme universitaire de docteur en médecine en 1911, diplôme qu'elle fait valider en Russie en 1912... pour pouvoir y exercer ; mais, elle revient en France, où elle se marie, la même année, et de cette union naissent trois enfants : TAMARA, BETTY et GEORGES.

Durant la guerre 1914-1918, ses confrères masculins étant mobilisés, elle est le seul médecin exerçant à Saint-Cloud. Pendant cette période douloureuse, son courage, son abnégation, sa charité sont mis à l'épreuve — surtout avec la fameuse grippe espagnole de 1917. Reconnaisante, la Municipalité de l'époque lui offre un vase de Sèvres en témoignage de son dévouement — ce fut d'ailleurs, pour cette femme de devoir modeste et effacée, sa seule récompense officielle.

Son activité pendant la guerre 1914-1918 n'empêche pas cependant l'Administration de lui discuter son diplôme de médecin validé en Russie... et elle doit, tout en continuant d'exercer, alors que ses qualités sont appréciées de tous et qu'elle approche de la cinquantaine... repasser tous ses examens... y compris les baccalauréats !

Pendant la guerre 39-45, brimée par les Allemands, errant de ville en ville, elle cesse son activité de médecin, s'occupe des œuvres de bienfaisance de la zone Sud où elle se réfugie avec sa famille pour fuir les persécutions nazies.

En 1942, elle a la douleur de perdre sa fille aînée, Tamara, comme elle, docteur en médecine. Elle ne s'est jamais consolée de ce deuil cruel et on pouvait voir dans son petit bureau de la rue de Buzenval le portrait de cette belle jeune fille de 24 ans, morte dans une chambre à gaz à AUSCHWITZ, par une nuit de décembre 1942.

A la Libération, en 1944, elle revient à Saint-Cloud, retrouve sa maison pillée, mais reprend ses activités, surveille les études des deux enfants qui lui restent : Betty ISSERLIS, professeur d'anglais, mariée au Colonel CHARRAS, et Georges ISSERLIS, chirurgien, ancien interne des hôpitaux de Paris.

Elle-même, tout en continuant d'exercer, s'intéresse à tout, elle vit son métier passionnément, toujours à la recherche des progrès de la médecine. Ses malades deviennent ses amis, tant sa conscience professionnelle est élevée et son dévouement inlassable.

En 1965, déjà malade et très fatiguée, elle prend enfin sa retraite ; elle a 81 ans. Elle vivra alors dans un appartement du 12, rue de Buzenval.

Elle s'est éteinte, lucide jusqu'à son dernier souffle, elle est morte avec un courage et une sérénité admirables, entourée de ses enfants et petits-enfants.

A Madame la Colonelle CHARRAS, Monsieur le Docteur-Chirurgien Georges ISSERLIS, la Municipalité présente ses plus sincères condoléances.

---

## Activités municipales dans le domaine du sport et des loisirs

La Société sportive municipale travaille depuis déjà plusieurs années à une « démocratisation » du sport à l'échelon local. Délaissant le culte de la vedette, elle a toujours préféré attirer le maximum de pratiquants. L'éventail de ses activités est assez large pour que chaque jeune Clodoaldien puisse s'y intégrer ; son but est aussi d'assurer une continuité réelle entre l'école et l'association sportive municipale, d'informer les parents de la finalité de notre action. Pour mieux réussir, il lui faut, non seulement des cadres plus nombreux, mais aussi et surtout plus de **dirigeants**. C'est un appel direct à nos administrés, qui seraient disposés à animer ces disciplines.

En effet, nous tenons à sauvegarder l'aspect amateur et éducatif à notre action sportive ; c'est ce qui rend notre tâche exaltante.

### I) LES SPORTS,

pratiqués dans le cadre des activités sportives municipales, au sein de l'U.A.S. Saint-Cloud.

**Athlétisme** : à partir de 12 ans — section mixte.

Entraînements au stade du quai Carnot, les mercredis et vendredis à partir de 17 h 00, les dimanches de 9 h à 12 h.

Compétitions en cours de saison. — Président : M. GARDE.

**Aviron** : à partir de 15 ans.

Entraînements sur la Seine le samedi après-midi et le dimanche matin. — Président : M. SAULNIER.

**Cyclisme** : à partir de 12 ans.

Entraînements les dimanches matins. — Président : M. LAGADEC.

**Foot-ball** : à partir de 10 ans.

Entraînements au stade du quai Carnot, les mardis et jeudis après-midi. Dimanches après-midi, compétitions. — Président : M. AMICHAUD.

**Gymnastique** : à partir de 7 ans — section mixte.

Entraînements au gymnase municipal G. HUET, 19, rue de Buzenval. Toute la semaine. Danse classique par professeur pour les jeunes féminines. — Président : M. HERTEMAN.

**Judo** : à partir de 10 ans — section mixte.

Salle : 14, rue des Ecoles. Les mercredis et jeudis pour les jeunes. Les lundis et mercredis pour les adultes. Les jeudis de

18 h 30 à 20 h 30 pour les féminines. Au cours de la présente saison, la superficie du tapis d'entraînement sera plus que doublée. — Président : M. R. de PLINVAL.

**Natation** : à partir de 7 ans — section mixte.

Trois entraînements en soirées, par semaine. — Président : M. RAYNAUD.

Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

M. MONSEL, premier adjoint chargé des sports ;

M. PODEUR, Président de l'U.A.S. Saint-Cloud, ou de

M. VALVERDE, Chef du bureau des Sports, Mairie de Saint-Cloud.

### II) LES LOISIRS EDUCATIFS.

**Cinéma éducatif** : gratuit — réservé aux élèves des écoles primaires, 2 séances par mois (en principe les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis) d'octobre à avril.

**Danse rythmique** : réservée aux élèves des écoles primaires filles de 7 à 14 ans — Ecoles du Centre, de Montretout, du Val-d'Or et des Coteaux, après les heures scolaires et le jeudi matin.

**Patronage laïc** : les jeudis de 14 h à 17 h — pour les scolaires de 7 à 14 ans - promenades - activité d'expression - travaux manuels, fours (céramiques - émaux) inclusions au plastique - photo - baignades en piscine - connaissance de la nature.

3 localisations géographiques : Coteaux - Montretout - Centre.

## sociétés et associations

### U.A.S. SAINT-CLOUD

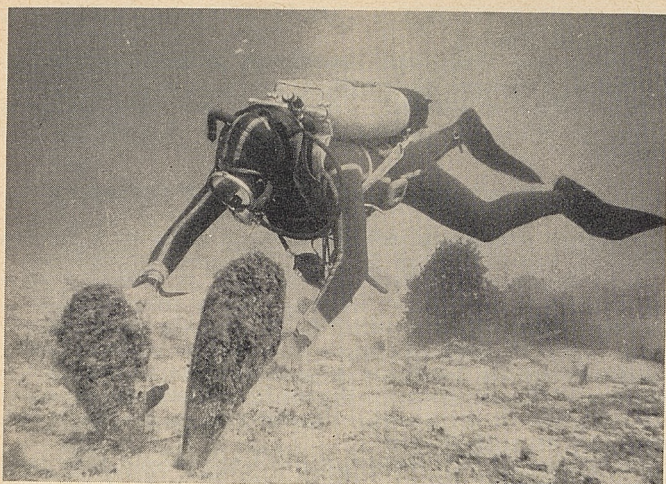
#### FOOT-BALL

Honneur Régional - Ligue de Paris - U.A.S. SAINT-CLOUD -  
Equipe Première 1969-1970

**Debouts** : M. PRIBILLE (dirigeant) - M. FAIMALI (dirigeant) -  
DELTOUR - CAGNOL - M. GIROMINI (dirigeant) - DAHAN -  
GODONOU - DIMBOUR - M. PERRET (dirigeant) - LAWSON  
(entraîneur) - M. AMICHAUD (Président).

**Accroupis** : DUCHENE - ROTH - MELLOTT Michel - MELLOTT  
Gérard - BERNARD.





## LE GROUPE DE PLONGEE DE SAINT-CLOUD : 18 mois d'activités discrètes mais efficaces.

*Dans notre dernier bulletin municipal une large présentation des groupements culturels et sportifs de Saint-Cloud a été faite. Nous n'y avons cependant pas parlé d'un secteur d'activité qui, pour être de création récente, a déjà un très beau palmarès de réalisations à son actif. Mais cette discrétion était voulu...la suite de ce reportage vous expliquera pourquoi.*

L'assemblée constitutive du Groupe de Plongée de Saint-Cloud a eu lieu le 7 mars 1969.

Ayant pour but de « développer et de favoriser par tous les moyens appropriés sur le plan sportif, et accessoirement artistique et scientifique, la connaissance du monde subaquatique », le G.P.S.C. s'attacha de suite à la réalisation de cet ambitieux programme.

Presque entièrement composé de jeunes — étudiants et travailleurs — il lui fallut de suite résoudre le problème crucial de son financement.

Un club de plongée a en effet pour vocation essentielle la formation et le perfectionnement de ses membres à la pratique de la plongée, libre ou avec appareil de respiration autonome, type Cousteau. Dans la région parisienne, cette formation ne peut évidemment se faire qu'en piscine, et c'est là que tout se complique. Tout d'abord, une piscine cela coûte cher, très cher même pour un club débutant. Ensuite, la région parisienne souffrant d'un manque chronique de plans d'eau, ceux-ci sont réservés en priorité aux clubs de natation, les plongeurs devant donc se contenter le plus souvent d'horaires tardifs et imposés.

Cependant, grâce à la compréhension de la municipalité — et en attendant que la piscine de Saint-Cloud soit mise en service — ces deux facteurs ont été résolus sans trop de difficultés : une subvention de la Ville a permis l'organisation des cours en piscine (celle de Passy-Buzenval à Rueil) dès le mois de mai 1969.

A ce jour, le G.P.S.C. a organisé **30 séances** d'entraînement en piscine ayant groupé en moyenne une vingtaine de participants. Ces séances ont permis l'exécution de quelque **300 plongées** d'initiation ou de perfectionnement. Effort sanctionné par la délivrance de **10 brevets de plongée élémentaires** et de **2 brevets premier échelon** (après un stage en mer). Il faut souligner que ces résultats ont été obtenus grâce à la compétence d'un entraîneur dévoué, M. Jean RAUNET, qui présente la particularité d'être tout à la fois océanographe attaché au Muséum d'Histoire Naturelle et moniteur national de plongée : ses compétences techniques, pratiques et scientifiques sont un atout précieux pour les membres du groupe.

En effet, au-delà de la pratique d'une activité saine et sportive, la plongée débouche sur un domaine passionnant : celui de la recherche et des travaux sous-marins.

Aussi, pour répondre au besoin d'information de ses membres et du public en général, le G.P.S.C. décida-t-il d'organiser un cycle de conférences-débats sur le thème « Richesses et Connaissances du Monde sous-marin ». D'emblée, le succès fut remarquable. Le 24 octobre dernier, le cycle était brillamment ouvert par un exposé de M. Jorge de ALBUQUERQUE, vice-président du comité scientifique de la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques. Le 28 novembre, présentation de films sous-marins d'un cinéaste de qualité, Monsieur MORNAVE. En décembre, devant plus de 300 personnes, un exposé très complet fait par Messieurs BRAUD et RAUNET. Résultats de ces premiers efforts ; un afflux de candidatures émanant de jeunes et d'adultes, pour certains déjà plongeurs, pour la plupart néophytes : c'était l'engorgement.

Ne disposant que de moyens financiers limités (une subvention entièrement consacrée à la location de la piscine) et d'un matériel très réduit (6 équipements de plongée type Cousteau prêtés par des plongeurs compréhensifs) il n'était pas question de pousser outre mesure le recrutement.

Très sagement, le comité directeur du Groupe préféra cesser toute action de propagande et de recrutement... en attendant des jours meilleurs.

C'est justement parce que cette perspective est à présent envisageable que le GPSC sort de sa réserve.

Si la formation en piscine constitue une part prépondérante des activités du groupe celui-ci n'oublie pas que son but est avant tout de donner l'occasion à ses membres de pratiquer la plongée en mer : c'est ainsi que deux voyages-plongées ont été organisés en Turquie en août 1960 et août 1970 dans des conditions très économiques. De plus, des sorties de week-end — comme lors du 14 juillet dernier ont lieu soit sur la Méditerranée, soit sur l'Atlantique.

Nous l'avons dit tout-à-l'heure : un club de plongée a pour exigence de former correctement et en toute sécurité ses membres à la pratique de cette activité. Celle-ci commençant en piscine il faut donc en louer une et s'assurer des services humains (encadrement) et matériels (scaphandres, etc...) indispensables.

Un moniteur compétent ne peut assurer un travail constructif que s'il n'a à s'occuper que d'une dizaine de plongeurs débutants, dont 5 en scaphandre. Qui dit 20 plongeurs implique deux moniteurs et 10 scaphandres ; 30 plongeurs : 3 moniteurs et 15 scaphandres, etc.. mais, de toutes façons, une piscine n'est pas extensible. Le problème est donc tout à la fois de disposer d'un encadrement et de matériel en nombre suffisant, ainsi que de plusieurs séances : c'est l'objectif que le GPSC s'est fixé dès que la piscine municipale sera ouverte.

En attendant, il a déjà organisé son programme d'action pour le trimestre à venir. Ce calendrier très précis s'établit comme suit :

— Mercredi 7 octobre, à 21 h : Réunion générale de reprise dans les bâtiments annexes de la salle des fêtes de Saint-Cloud. Mise au point des programmes piscine et conférences. Constitution des groupes de travail et d'entraînement.

— Entraînements en piscine (Passy-Buzenval à Rueil) **tous les mardis de 20 à 21 heures** à compter du 13 octobre.

— Cours techniques et théoriques un mardi sur deux après la séance en piscine. Ces cours auront lieu dans un local de la mairie de Saint-Cloud de 21 h 30 à 23 h les mardis 13 et 27 octobre, 10 et 24 novembre, 8 et 22 décembre.

— Jeudi 15 octobre à 21 h : Conférence filmée de M. S. de SAZO dans l'annexe de la salle des fêtes de Saint-Cloud.

— Jeudi 19 novembre à 21 h : Conférence de M. G. GUILLEMAIN, capitaine de l'équipe de France de Techniques subaquatiques, au Centre social de la rue de l'Yser.

— Dimanche 22 novembre : séance spéciale d'initiation aux techniques subaquatiques sur le plan d'eau de Viry-Châtillon avec l'équipe de France de Techniques Subaquatiques.

— Jeudi 10 décembre à 21 : Annexe de la salle des fêtes, Assemblée Générale du G.P.S.C. Elections au Comité directeur. Etablissement du programme d'activités pour 1971.

Pour tous renseignements et inscriptions :

GROUPE DE PLONGEE DE SAINT-CLOUD

4, avenue Duval-le-Camus, 92-SAINT-CLOUD - Tél. : 605 34-95

**ASSOCIATION AMICALE DES MUTILES,  
PRISONNIERS, DEPORTES, VEUVES,  
VICTIMES DE GUERRE  
ET ANCIENS COMBATTANTS**

**SECTION DE SAINT-CLOUD : 14, rue des Ecoles  
à SAINT-CLOUD**

Permanence tous les dimanches de 9 h 30 à 11 h 30.  
Retraités combattants, cartes combattants - veuves, ascendants,  
tous renseignements utiles concernant vos droits.

**Composition du bureau pour l'année 1970**

Président d'Honneur .....	Monsieur GALLIANI
Présidentes d'Honneur .....	Madame PRESSET Madame FABRIZY
Président actif .....	Monsieur CATELAIN
Vice-Présidents .....	Monsieur LUIGI Monsieur COLMARD
Secrétaire .....	Monsieur TONNELIER
Secrétaire-adjoint .....	Monsieur MESME
Trésorier .....	Monsieur DESJACQUE
Trésorier-adjoint .....	Monsieur PROST
Porte-drapeau .....	Monsieur BORBLE

Membres du bureau : Messieurs PLASSAIS, LON, BUCHOU,  
LIBMOND, MOREAU, GUERIN, JOUANIQUE.

**ASSOCIATION DES FAMILLES DE SAINT-CLOUD**

**Siège : 42, rue des Tennerolles - 92 SAINT-CLOUD**

Pour tous renseignements autres que les loisirs : adresse ci-dessus.

**Les Sections Culturelles** du jeudi pour les jeunes de 10 à 15 ans se sont terminées le 11 juin par la visite du paquebot « FRANCE » au Havre.

Au cours de l'année, les visites suivantes ont été effectuées :

- Basilique de SAINT-DENIS,
- VERSAILLES,
- Gare de Triage d'ACHERES,
- Traitement des Eaux à CHOISY,
- Une dizaine de séances théâtrales.

**L'Atelier de Céramique** a reçu les jeunes : les jeudis et samedis.

**Un cours de Dessin** a réuni les jeunes : les mercredis soir ; les dames : les mardis après-midi (les mardis après-midi à partir du troisième trimestre).

**A l'étude :**

— Ateliers de montage de maquette, ateliers de théâtre, les samedis après-midi.

Inscriptions pour l'année 1970-71 à partir du 21 septembre à la permanence « Informations et loisirs » à la Bibliothèque pour Tous : place du Pas de Saint-Cloud : lundi de 16 h à 17 h 30, jeudi de 10 h à midi.

**Patinage à roulettes** : sur l'aire du marché de Montretout les jeudis après-midi, reprendra si le nombre des inscriptions est suffisant.

**Consultations Juridiques** : le premier et troisième samedi du

mois de 10 h à 11 h 30 à la « Maison de l'Amitié », place Silly (en face de l'hôpital).

Consultations Conjugales, Orientations Scolaires et Professionnelles. S'adresser au Centre.

Par l'U.N.A.F. et l'U.D.A.F., l'Association suit toutes les questions intéressant les familles et prend la défense de leurs intérêts.

**LE ROTARY INTERNATIONAL**

Le Rotary International est une chaîne d'amitié entre hommes de bonne volonté désireux de « SERVIR » leurs contemporains.

Cette association où s'exprime, par delà les frontières, l'élan du cœur de plus de 680 000 membres répartis entre 148 pays ou régions géographiques et 14 373 Clubs, s'efforce de promouvoir dans l'amitié un large programme d'activités au service d'autrui, de développer les sentiments de probité et de loyauté de ses membres dans les affaires, d'étendre la compréhension mutuelle de ses adhérents sur le plan international et de susciter l'amour de la paix entre les hommes.

Le Rotary n'est aucunement une association secrète. Il se développe ouvertement dans le détachement de toute organisation politique ou religieuse quelle qu'elle soit. Il sait, dans son unanimité, que sa conception du service de l'humanité sous toutes ses formes est en harmonie avec toutes les religions et n'a aucune interférence politique.

Chacun de ses membres est à cet égard libre de nourrir les idées politiques qu'il lui convient. Il lui est seulement demandé d'être loyal dans ses croyances et ses opinions.

\*

Le recrutement des membres des Rotary Clubs se fait par cooptation avec le souci de réunir dans un même club des éléments qui soient représentatifs des diverses activités professionnelles d'une même localité.

Il en résulte un brassage des professions, un rapprochement souvent étroit entre hommes des origines les plus diverses, chefs d'entreprise ou techniciens, négociants ou commerçants, représentants de toute la gamme des professions libérales, fonctionnaires, qui apportent chacun à l'édifice commun de leur club la somme de leurs connaissances, le poids de leur expérience et le don de leur bonne volonté.

Aussi est-ce dans un climat immédiatement détendu par des comportements individuels et bienveillants que se développent une franche camaraderie et un « idéal de servir » collectif.

La cité en profite, comme la nation, et la grande famille humaine dans quelque mesure.

Par contagion, l'amitié et l'altruisme se transmettent à travers une grande chaîne mondiale.

\*

**COMITE DE SAINT-CLOUD 1970-1971**

**Président** : André MARIE.

**Vice-Présidents** : Robert BADUEL - Pierre RICHARD.

**Secrétaire** : Ake SANDERS.

**Trésorier** : Paul POULAIN.

**Protocole** : Edouard BOR.

**Membre conseillé** : Jacques TRODE.

**Membres** : Pierre BERTRAND - Roger DUVAL - André RAYNAUD - Jean-Julien SCHROEDER.

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 JUIN 1970**

*publié en application des dispositions de l'article 32 du Code municipal.*

L'an mil neuf cent soixante-dix, le mardi vingt-trois juin, à vingt et une heure, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-CLOUD se sont réunis, sous la présidence de M. CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

**Etaient présents** : MM. CHAVETON, MONSEL, RAYNAUD, CLEMENT, BEAUFOCHER, MAILLET, de PLINVAL, GUICHARD, LARIQUE, LEMONNIER, TENOUX, VILLE, Mme CHOISSET,

Mme COUTANT, MM. PETITDEMANGE, HARDOUIN.

**Absents excusés** : Mme CLEMENT, MM. COUTUREAU, GIRAUD, SCHMITT, DELAHAYE.

**Absents** : MM. PETIT, GUILLAUME.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

Mme CLEMENT à M. CHAVETON,  
M. COUTUREAU à M. RAYNAUD,

M. GIRAUD à M. MONSEL,  
M. SCHMITT à M. VILLE,  
M. DELAHAYE à M. TENOUX.

M. Claude GUICHARD est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 1970 est adopté à l'unanimité.

Puis, passant à l'ordre du jour,

Le Conseil, à l'unanimité,

1°) Autorise M. le Maire à signer un avenant en révision du taux de location du bail du bureau de poste des Coteaux ;

2°) Autorise M. le Maire à signer un avenant en révision du taux de location du bail de l'immeuble où est installé le poste de police ;

3°) Autorise M. le Maire à signer un avenant à la police d'assurances générales de la ville pour garantir « tous risques expositions » couvrant les objets exposés au Musée Culturel International ;

4°) Fixe les taux et modalités de la participation à demander aux constructeurs pour raccordement du réseau d'égout ;

5°) Autorise M. le Maire à signer des contrats pour l'entretien des machines à écrire en service à la mairie et dans divers bureaux municipaux ;

6°) Autorise M. le Maire à contracter un emprunt complémentaire de 338.000 F auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales pour construction d'un ensemble sportif gymnase-piscine ;

6 bis) Autorise M. le Maire à contracter un ou plusieurs emprunts d'un montant global de 1.500.000 F auprès d'organismes prêteurs, au taux légal, pour financement complémentaire de la construction d'un ensemble sportif et immobilier gymnase-piscine ;

7°) Adopte les statuts d'une association à créer pour la gestion dudit ensemble sportif,  
et désigne MM. RAYNAUD, CLEMENT, GUICHARD, TENOUX, Mmes CHOISSET, COUTANT, pour faire partie du Conseil d'Administration ;

7 bis) Autorise M. le Maire à signer une convention entre la ville et l'association ainsi constituée pour la gestion de l'ensemble sportif et immobilier gymnase-piscine « Val-d'Or » ;

8°) Autorise M. le Maire à signer un acte notarié pour cession gratuite en faveur de la ville de SAINT-CLOUD d'un appartement de 80 m<sup>2</sup> pour logement du directeur de l'ensemble sportif ;

9°) Accepte de verser les indemnités fixées par jugement pour l'acquisition de terrains pour construction d'un groupe scolaire rues Sevin-Vincent et Lelégard et, dans un souci de transaction, propose une nouvelle indemnité en faveur du propriétaire du lot principal, lequel a obtenu un arrêt de la Cour de Cassation en sa faveur ;

10°) Autorise M. le Maire à acquérir à l'amiable un fonds de commerce situé dans un immeuble rue de l'Église, frappé de servitude d'alignement, au prix qui sera fixé par l'Administration des Domaines (Service des Évaluations) ;

11°) Autorise M. le Maire à signer un avenant à la convention passée entre la S.C.I. du parc de Béarn et la ville, prévoyant la rétrocession d'une partie de terrain aménagée en square ;

12°) Décide d'appliquer au personnel communal les dispositions du décret du 27 janvier 1970 pour garantie de rémunération minimum ;

13°) Décide de créer 3 emplois supplémentaires de commis à la mairie et un emploi de surveillant de travaux à la voirie ;

14°) Autorise M. le Maire à pourvoir une demande d'emploi concernant les services préfectoraux.

15°) Accorde une allocation viagère aux anciens sapeurs-pompiers communaux ayant accompli plus de 20 années de service dans le corps des sapeurs-pompiers de SAINT-CLOUD dissout ;

16°) Après avoir repoussé une question préalable de Monsieur LEMONNIER concernant le refus de toute garantie communale à une société sportive non subventionnée par la ville, par 20 voix contre une, celle de M. LEMONNIER,

Accepte d'accorder la garantie communale pour un emprunt de 165.000 F à contracter par le « Stade Français » ;

Par 11 voix contre une, celle de M. LEMONNIER qui estime qu'il y a des avantages consentis à la ville mais non une véritable caution, et 9 abstentions, celles de MM. MAILLET, de PLINVAL, LARIQUE, SCHMITT, TENOUX, DELAHAYE, VILLE, PETIT-DEMANGE, HARDOUIN ;

A l'unanimité,

17°) Accepte de participer pour un tiers de la dépense dans la pose d'une signalisation lumineuse au carrefour des rues Pasteur et de la Porte-Jaune, le reste de la dépense étant réparti entre la ville de GARCHES et le département des Hauts-de-Seine ;

18°) Autorise M. le Maire à passer un marché de gré à gré avec l'Entreprise TRILA pour modernisation d'une partie de l'éclairage public ;

19°) Par 20 voix et une abstention, celle de M. LEMONNIER, inquiet des réalisations de prestige qui sont faites alors qu'à son avis les fonds pourraient être employés notamment à l'entretien des écoles,

Autorise M. le Maire à passer des marchés de gré à gré selon la législation en vigueur pour le Musée Culturel International.

M. MONSEL, Premier Adjoint, chargé des questions scolaires, souligne qu'un programme d'entretien a été exécuté par la transformation de tous les chauffages au mazout des bâtiments scolaires et qu'effectivement l'entretien des classes s'effectuera dès que les locaux auront été libérés, c'est-à-dire durant les vacances scolaires ;

20°) Par 20 voix et une abstention, celle de M. RAYNAUD, qui souhaite que la zone dense reste celle prévue par le G.E.P.,

Adopte le principe de la mise au point du document présentant le nouveau plan d'aménagement communal établi par le Groupe d'Études et de Programmation (G.E.P.), étant entendu qu'à la demande de M. HARDOUIN, reprise par M. CLEMENT, la zone dense sera réduite à la partie comprise entre le boulevard de la République et la rue de la Redoute, de même sur le côté opposé du boulevard de la République. Cette zone dense sera prolongée jusqu'au marché de Montretout.

Il est bien entendu qu'autour des écoles de Montretout, le C.O.S. reviendra à 0,70.

A l'unanimité,

21°) Demande à M. le Préfet des Hauts-de-Seine, selon les dispositions de la loi du 15 mai 1930, le classement d'office de la rue de Béarn dans la voirie communale ;

22°) Après examen du dossier d'enquête sur la modification des limites territoriales entre SAINT-CLOUD et GARCHES, donne un avis favorable à la rétrocession de terrains situés à la gare de GARCHES ;

23°) Accepte, conformément aux engagements pris, de rétrocéder à l'État et au département, une partie des terrains qui avaient été abandonnés par la S.C.I. Parc de Béarn à la ville de SAINT-CLOUD pour permettre l'aménagement par l'État des carrefours rue Dailly, rues du Calvaire et Gaston-Latouche et rue Dailly, avenue Chevillon ainsi que l'élargissement, par le département, de la rue du Calvaire ;

24°) A la demande de M. GUICHARD, une suspension de séance est décidée pour étudier un dossier déposé le jour même par l'Administration des Ponts-et-Chaussées pour construction d'un bâtiment destiné au logement des personnes évacuées quai Carnot par la construction du nouveau pont de SAINT-CLOUD.

Après examen du dossier par les membres de la Commission des Travaux, le Conseil décide de prendre en considération la demande présentée et d'assurer la gestion de l'immeuble qui sera édifié au lieudit « La Demi-Lune » aux frais et sous la responsabilité de l'Administration des Ponts-et-Chaussées. Cette décision a été prise le jour même afin de ne pas retarder de trois mois environ l'édification de cet immeuble de logement. Il reste entendu qu'il demeurera propriété de la ville de SAINT-CLOUD, le terrain étant, s'il faut, affecté par bail emphytéotique.

\*

Mme CHOISSET s'inquiète de la suite donnée au projet de transformation de la salle des fêtes au profit de la M.J.C. Monsieur le Maire indique que le dossier technique et d'adjudication est en cours d'établissement par l'architecte.

\*

M. VILLE demande que l'on renouvelle la propagande pour une campagne contre le bruit et M. TENOUX s'étonne du survol fréquent des hélicoptères au-dessus de notre ville. (Une intervention auprès de la police de l'air est demandée).

\*

M. de PLINVAL s'informe si le passage prévu entre la gare et

le parking du Val-d'Or dont la construction est commencée, sera terminé en même temps que celle-ci. M. le Maire lui répond affirmativement, les travaux devant être menés conjointement par la S.N.C.F.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Secrétaire de séance :

C. GUICHARD.

## état civil du 21 Mai au 21 Août 1970

### NAISSANCES

Nathalie Lemoine - Olivier Rospide - Nicolas Scopsi - Yannick Devos - Karine Roussel - Antoine Carosso - Sandrine Duchêne - Valérie Michel - Georg Gawschin - Nathalie Lavallois - Marie Anne Brisse - Emmanuel Reinaud - Stéphanie Grenouillon - Fabienne Flattot - Eric Vasseur - Jérôme Chanson - Florence Ginisty - An Ton That - Carole Charbonnier - Cédric Lefort des Ylouses - Anne-Laure Rochepeau - Franck Iribaren - Nathalie Cortinas - Christine Bennetau-Desgrois - Patrice Thiénot - Sophie Daniel - Florence Albuquerque - Marilynne Witz - Karine Escudié - Xavier Belligon.

### MARIAGES

Christian Salvy et Chantal Pollet - Philippe Gaillard et Chantal Lys - Manuel Pereira Rocha et Aïde De Brito Pereira - Michel Brethet et Françoise Haubois - Antoine Galea et Annick Levieux - Yves Louet et Sylvie Bailleul - Albert Homsy et Marie-France Millet - Paul Gouye et Ginette Doury - Robert Lemonnier et Annie Fernandez - Jean-Pierre Ramillon et Annick Amichaud - Edmond Delor et Christiane Paquet - Serge Sikrha et Josefa Fernandes - Pierre Quentin et Armelle Delépine - Hervé Pignel dit Dupont et Nicole Maisonneuve - Youda Léon Koskas et Brigitte Estevan - Michel Depoortère et Rita Brock - Jacques Marboeuf et Françoise Chouquet - Pierre Hamel et Yvette Gray - Bernard Brin et Annie Poiret - Jean David et Michelle Louet - Francis Guillemot et Monique Legros - Jean Yves Mazère et Pamela Casinella - Georges Brière et Marie-Dominique Bru - Taïbi Jaafri et Fabienne Caenen - Dominique Leyman et Sylvie Cadolle - Michel Cagnol et Marie-Hélène Birukoff - Charles Toudic et Martine Péquegnot - Jean Marie Ponsar et Marie-Hélène Salvaresi - Gérard Giovannetti et Annie Brun - Michel Joly et Liliane Perrin - André Blanchot et Nicole Haulard - Bernard Bassinet et Christine Verrier - Jacques Legrand et Geneviève Diot - Henri Miara et Béatrice Noël - Manuel de Los Santos et Françoise Terracher - Jean-François Chevillotte et Jacqueline Ferry-Wilczek - Claude Vuylstèke et Monique Blanchard - Joseph Lestang et Marie-Agnès Martin - Patrice Liagre et Christiane Morin - Jacques Trouillard et Patricia Bolley - Claude Vialatte et Nicole Le Judec - Christian Fontana et Dominique Bilon - Michel Henneton et Janine Vagnaduzzo - Pierre Vernier et Françoise Misischi - Jacques Cotinat et Martine Franck - Jean Ponchel et Marie Mongrué - Huu-Hung Bui et Lucette Dijoux -

Patrick Folloppe et Dominique Audoux - Alain Monnier et Maryvonne Leguenne - Jacques Briand et Marie Chaigne - Jacques Tocreau et Irma Rudisuhli - Patrick Van Den Bossche et Monique Duvnjak - Daniel Lhote et Anne-Marie Gounouf - Francisco Cano Garcia et Maria del Carmen Rodriguez y Brull - Olivier Roquet et Nicole Yutzet - Bernard Garancher et Odile Lélias - Claude Gaudez et Chantal Chataignier - Jacques Kromer et Nicole Albéric - Michel Delong et Françoise Louvet - Michel Mattei et Jacqueline Gachet - Antonio Balbin Rodriguez et Maria-Teresa Garcia Romero - Joseph Nicolai et Marcelle Anne dit Duval - Yves Chabert et Anne-Marie Fouillet - Bernard Lallemand et Josette Fouchard - Michel George et Jacqueline Masse - Enrico Branco Gomes et Maria de Fatima Antunes Braz - Jean-Michel Caradec et Patricia Dubois - Jacques Saivre et Mireille Pelletier - Georges Jumeaux et Hélène Esther - Daniel Roy et Marie-Thérèse Géraud - Raymond Grimaud et Georgette Redoux - Marc Bérard et Andrée Nétilard.

### DECES

Bartholomeus Corneille, 85 ans - Mouillé Georges, 62 ans - Léger Marguerite, Vve Lepage, 95 ans - Bozzi Eugène, 63 ans - Gautier Alfred, 77 ans - Le Floch Annette, 57 ans - Georgette Voisin, épouse Desmidt, 48 ans - Esther Clarisse, 83 ans - Valérie Zeh, 4 mois - Taffin Henri, 67 ans - Bloch-Lainé Jean Jacques, 49 ans - Mauricette Tyghem, épouse Clément, 50 ans - Marie Joséphine Saison, Vve Ducamp, 94 ans - Jeanne Soulier, Vve Cléret, 84 ans - Cécile Phliger, 85 ans - François Despas, 78 ans - Charles Henriot, 82 ans - Antoine Berna, 67 ans - Lucien Rambeau, 66 ans - Delphine Hériaud, Vve Buchou, 86 ans - André Philip, 68 ans - Pierre Moisan, 57 ans - Jean Louis Guyot, 85 ans - René Nautre, 65 ans - René Guérin, 53 ans - Suzanne Chaudron, 62 ans - Germaine Launay, Vve Fauqueux, 81 ans - Emile Moulin, 79 ans - Arnaud De Stefano, 20 jours - Julien Bastien, 78 ans - Georgette Debuly, Vve Coursault, 83 ans - Paul Fossier, 78 ans - Marie Gourvitch, Vve Isserlis, 85 ans - Paulette Normand, Vve Moreux, 49 ans - Georges Benoit, 56 ans - Johanna Haaser, épouse Germain, 59 ans - Raymond Abrioux, 59 ans - Marius Balcet, 73 ans - France Cattin, épouse Berteloot, 26 ans - Malapert Jacques, 63 ans - Patrice de Montandon, 23 ans - Charles Fritz, 82 ans - Georges Lechaux, 77 ans - Gaston Ferracci, 72 ans - Suzanne Dormoy, épouse Palandre, 68 ans - Maurice Armand Duval, 89 ans - Marcelline Chevallier, épouse Tourbier, 57 ans.

### BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro . 0,50 F

#### Abonnements

Annuels . . . . . 2 F  
De soutien . . . . . 5 F  
Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le  
receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à  
son C.C.P. Paris 9003-64

*Laboratoires Franay*  
*Trages Cinématographiques*

**L.T.C**

19, rue Marius-Franay, SAINT-CLOUD (S.-&O.)  
Tél. : MOL 69-20

**AUTO-ÉCOLE**

**J.-J. ROLLIN**

7, rue Coutureau, 92 SAINT-CLOUD  
(près de la gare)

**Tél. : 605-64-98**

**Bureau à CARCHES — Tél. : 970-02-52**

## Messieurs de Baecque, Beau et Cie BANQUIERS

des hommes et de leurs entreprises depuis 1837

ont l'honneur de vous informer que pendant les  
travaux d'installation de leur

### **AGENCE DE SAINT-CLOUD**

ils ouvrent

*dès le 26 Septembre,*  
*un bureau provisoire :*

dans une "caravane" spécialement aménagée  
en guichet de banque

**PARC DE BEARN**  
**2, rue du Calvaire**  
**Tél. 605-15-54**

du mardi au vendredi de 8 h. 45 à 13 h. et de 14 h. 30 à 18 h. 15  
le samedi **SANS INTERRUPTION** de 8. h 45 à 16 h. 30

# ASHLAND CHEMICAL (France), s.a.

4 Bureaux de la Colline de Saint-Cloud  
92 - SAINT-CLOUD - Tél. 602-20-05

## PAUL DAHL

EQUIPEMENT DE FREINAGE A AIR COMPRIME  
CONTACTS ELECTRIQUES

24, quai Carnot, SAINT-CLOUD - Tél. 605-67-25

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE  
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

## M. ESTEVES & Cie

41, rue Sévin-Vincent - SAINT-CLOUD - Tél. 603-87-47  
Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres

TRAITEMENT DES CHEVEUX ET DE L'ÉPIDERME  
PRODUITS SUR MESURES • IDENTITESTS

EN EXCLUSIVITE CHEZ LES

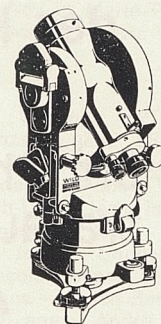
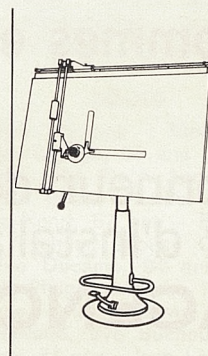
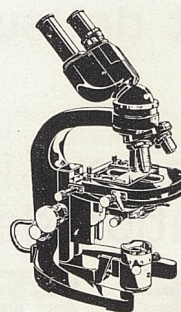
## COIFFEURS BIOTHETICIENS

Agréés par les

LABORATOIRES DE BIOLOGIE ESTHÉTIQUE

## MARCEL CONTIER

34, RUE FORTUNY - PARIS XVII - WAG. 11-01



**WILD** paris

86 route de Saint-Cloud  
92 RUEIL-MALMAISON  
Tél. : 967-71-00 (+) 967-73-00



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL  
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES  
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.  
LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE  
26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : 825-36-00

## TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches - SAINT-CLOUD  
Tél. : 605-65-35 - 605-65-36

**PFG**

S. A. au capital libéré de 57.600.000 F

Fondée en 1848

66, boulevard Richard-Lenoir — PARIS (XI<sup>e</sup>) — 805-08-90

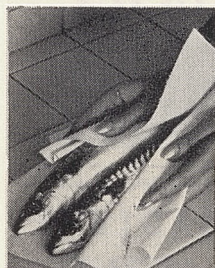
Concessionnaire du Service Municipal des Pompes Funèbres de la Seine et de la Région Parisienne

**Bureau Officiel à Saint-Cloud : 15, rue de l'Église - 605-41-48**

Avantages spéciaux aux assurés sociaux et organismes mutualistes



# Pour faire tout ça...



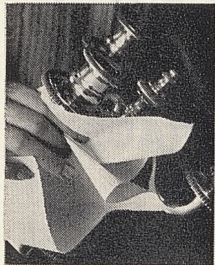
sécher le poisson



faire les vitres



nettoyer la poêle



astiquer l'argenterie



égoutter les frites

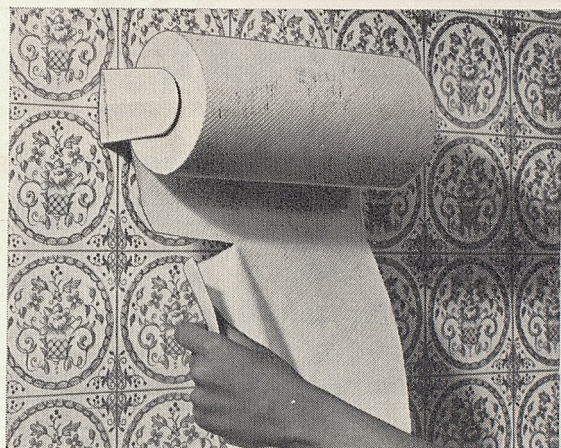


essuyer les mains

INTERMARCO-ELVINGER 84.667

**vous n'avez  
qu'à tirer une feuille  
d'essuie-tout Sopalin**

Plus de torchons à laver, plus besoin de chiffons!



L'essuie-tout Sopalin est en ouate de cellulose double épaisseur. Il a un côté lisse pour les travaux doux, et un côté gaufré pour les gros travaux. Il est souple, solide et absorbant. On s'en sert, on le jette. Et son dévidoir se fixe instantanément sans clou, ni vis. Pratique !

**essuie-tout  
sopalin**



## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

LA BANQUE DE NOTRE TEMPS  
1 800 guichets à votre service

SURESNES-CITES

SAINT-CLOUD

16, avenue Jean-Jaurès

2, av. du Maréchal-Foch

506-50-77

605-92-27

*Un nouveau bureau est ouvert*

6, rue Dailly - SAINT-CLOUD

POUR LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

VOTRE INTÉRÊT EST CAPITAL

## France Europe Production

Spécialiste

MAGNETOPHONES - MACHINES A DICTER  
REPONDEURS TELEPHONIQUES

TOUTE L'ELECTRONIQUE DU BUREAU MODERNE

RENSEIGNEMENTS - DEMONSTRATIONS - ESSAIS :

F. E. P. - 18, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 604-18-82 +

## C. GALINET - PARIS

S. A. R. L.



**MATERIELS  
POUR LES  
FONDATIONS SPECIALES**

(Foreuses BRITISH STEEL PILING)



123, les Bureaux de la Colline de Saint-Cloud

92 - SAINT-CLOUD

Tél. 604-19-04

Tél. 604-19-54

# Avions Marcel Dassault

AVIONS - ENGINES - EQUIPEMENTS - MATERIELS ELECTRONIQUES

ENTREPRISE DE BATIMENT  
ET DE TRAVAUX PUBLICS

**TORRÈS & Cie**

73, rue des Tennerolles - SAINT-CLOUD - Tél. 603-88-88

ENTREPRISE PAYSAGISTE

**A. CANTIN & FILS**

13, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD - 603-89-25



**TOUS PROBLEMES DE POMPAGE**  
Tous débits Toutes pressions

DEPARTEMENTS ■ Ménager, Agricole ■ Pulvérisation  
■ Industrie générale ■ Protection incendie ■ Chauffage

40, RUE DE FOUILLEUSE 92-SAINT-CLOUD  
Téléphone : 408 82-35 + 408 86-52 +

**LOCATION DE MEUBLES D'EXPOSITION**

Location

**P. CERS & Cie**

4 et 6, rue du Mont-Valérien, SAINT-CLOUD -

**603-73-79**

COUVERTURE — PLOMBERIE  
CHAUFFAGE CENTRAL — GAZ ET MAZOUT

Société **CHALEUR - EAU - LUMIERE**

Anciens Etabl. P. GOMPAIN & Cie

10, rue Dailly - SAINT-CLOUD - Tél. : 605-44-74  
69, rue Bayen, PARIS - Tél. 380-23-31, 30-59

## Motoréducteurs R. VASSAL

Société anonyme au capital de 976.000 F

13, rue Henri-Regnault

SAINT-CLOUD

Tél. 603-79-68

PEINTURE — DECORATION

**Raymond LAMPENS**

24, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-98-11

CHAUFFAGE CENTRAL  
PLOMBERIE

E<sup>TS</sup> **H. DURON**

170, rue Tahère

603-81-66

GAZ  
MAZOUT

Devis gratuit

## PIANO CENTER

LES PIANOS DU MONDE ENTIER

Français - Allemands - Japonais - Russes - Hollandais etc.

200 modèles neufs en exposition

Location - vente de pianos neufs

SERVICE APRÈS-VENTE

65-69 bis, rue de l'Aigle - 92 - LA GARENNE (près de la Défense) - Tél. : 242-26-30 et 782-75-67

# TAPIS & MOQUETTES DE FRANCE

La Direction générale des T. M. F. habite Saint-Cloud. A ce titre, elle propose à ses Concitoyens un **escompte de 7 % sur les prix du catalogue.**

MOQUETTES EN PLEIN (devis gratuits)  
TAPIS DE STYLE ET D'ORIENT  
TAPISSERIES MURALES D'ART  
RECOUVREMENT SOLS - PLASTIQUES

11, place Malesherbes (Malesherbes) - Tél. 622-21-67  
95, avenue Kléber (Trocadéro) - Tél. 553-03-41  
9 ter, bd Montparnasse (Duroc) - Tél. 783-68-00  
6, bd Voltaire (République) - Tél. 805-26-55

## LE CHAPELIN-FRETZ

FLEURISTE



14, rue de l'Eglise  
SAINT-CLOUD Tél. 605-44-41  
LIVRAISONS PARIS - BANLIEUE

M  
E  
N  
A  
G  
E  
R

DUCRETET-THOMSON

**"TÉLÉ-GOUNOD"**

LACAILLE

17, rue Gounod, 92 - SAINT-CLOUD - 603-45-18

DÉPANNAGES TOUTES MARQUES  
CONTINENTAL-EDISON

D  
I  
S  
Q  
U  
E  
S

## Garage BLANC

Mécanique générale  
HALL D'EXPOSITION



155, bd de la République - SAINT-CLOUD - 603-63-06

## BALAC & CERVO

17, rue du Docteur-Desfossez, SAINT-CLOUD

Tél. : 825-58-89

PEINTURE — RAVALEMENTS  
VITRERIE — DECORATION

Revêtements façades et pignons  
par procédés étanches

## CITROËN

GARAGE MAGENTA

1, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-95

## AGENCE CONSORTIUM IMMOBILIER

M<sup>e</sup> DESNOS

TRANSACTIONS IMMOBILIERES - VENTES ET LOCATIONS  
ADMINISTRATION D'IMMEUBLES

34, rue Gounod et 2, rue Preschez - SAINT-CLOUD  
Tél. 605-90-34

## LOCATION SANS CHAUFFEUR

Société DUCOUTUMANY & C<sup>IE</sup>

3, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-96

## ENTREPRISE GENERALE DE CLOTURES

(TREILLAGES - GRILLAGES - CIMENT)

# C. SANNEQUIN

74, rue des Croissants, GARCHES 970-05-92

SPORTS D'EQUIPES — SKI — TENNIS — PLAGE — EQUITATION

# Rissel sports

Catalogue sur demande

108, avenue Édouard-Vaillant - Tél. : 605-01-86

125, avenue Victor-Hugo - Tél. : 825-95-04

BOULOGNE Métro : MARCEL-SEMBAT

PARKING GRATUIT : 110, avenue Victor-Hugo

## COULEURS • QUINCAILLERIE

Jardin • Ménager • Cadeaux

LEGRAND - DESPREZ

49, boul. de la République - SAINT-CLOUD - 605-44-14



GUILDE DES  
LUNETIERS  
DE  
FRANCE

J. PARMENT

Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT

22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17

OPTIQUE DU BOIS

18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-26  
SURESNES

ESTHÉTICIENNE - VISAGISTE - CONSEIL

**Nicole LETOUR**

124, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 603-84-44

Bâtiment F - 4<sup>e</sup> étage (ascenseur)

TRAITEMENTS CLASSIQUES — MASSAGE DU VISAGE  
TRAITEMENTS AMINCISSANTS DU CORPS - SAUNA FINLANDAIS

Garage de la Poste

6, rue Gaston-Latouche  
SAINT-CLOUD  
825-45-40 - 605-17-44

ESSAI GAMME RENAULT 1969



# PHOTOGRAPHIE

*Industrie - Publicité*

Tous travaux noir et couleur

*Richard  
Lomprix*

3, rue de la Libération  
Tél. : 605-07-26 et 94-17

19, rue du Docteur-Desfossez  
(studio Publicité)  
SAINT-CLOUD

CARROSSERIE AUTOMOBILE  
TRAVAUX PAR SPECIALISTES SUR MARBRE  
PEINTURE EN ETUVE

**"GARAGE PASTEUR"**

21, rue Pasteur, SAINT-CLOUD - Tél. 825-77-47  
825-45-40

CHAUFFAGE CENTRAL MAZOUT  
COUVERTURE - PLOMBERIE - SANITAIRE

**André ROGER**

8 bis, rue de Montesquiou  
8 bis, sente du Clos - SAINT-CLOUD - Tél. : 825-05-80  
ADOUCISSEUR D'EAU "Gilnox - SATEB"

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL  
INSTALLATIONS SANITAIRES

**E<sup>T</sup>S A. DURIN**

76, avenue du Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD  
Tél. : 603-80-77

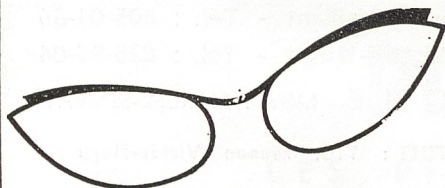
LA NOUVELLE BOUTIQUE

**papounet**

Les meilleures marques de vêtements pour enfants  
15, rue de l'Eglise St-Cloud 605-40-85

Ouvert de 9 h à 19 h 45  
SANS INTERRUPTION

VERRES DE CONTACT  
SURDITE



OPTIQUE

**J. TINLOT**

Opticien diplômé

9, rue Dailly, SAINT-CLOUD

Près du Monoprix

Tél. 825-58-32



prochainement OUVERTURE de l'  
**Institut de Beauté  
Parfumerie**

"VISAGISTE" Fernand AUBRY

29 rue Royale . St Cloud

LE CINEMA DE SAINT-CLOUD

*Le Régent*

**Cinéma d'Art et d'Essai**

11, rue Gaston-Latouche, SAINT-CLOUD  
Tél. : 605-66-16